



**PLAN STRATEGIQUE DE L'ASSOCIATION
FVS-AMIE DES ENFANTS 2022-2026**

Rapport définitif

Bujumbura, janvier 2022

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AG	: Assemblée Générale
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
AMADE	: Association Mondiale des Amis de l'Enfance
AMADE-Burundi	: Association Burundaise des Amis de l'Enfance
ANSS	: Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et Sidéens
ARV	: Anti Rétro Viraux
AS	: Animateurs Sociaux
ASBL	: Association Sans But Lucratif
CARE	: Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CDC	: Comité de Développement Communautaire
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CE	: Comité Exécutif
CGE	: Comité de Gestion des Ecoles
CPE	: Comité de Protection de l'Enfant
CS	: Comité de Surveillance
Dukuze MF	: Dukuze Micro Finance
EAMIE	: Ecole Amie des Enfants
FCAP	: Processus d'Action Collectif basé sur la Facilitation
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FVS	: Famille pour Vaincre le Sida
GS	: Groupe de Solidarité
IMF	: Institut de Micro Finance
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
MTT	: Mutuelle de Santé Tuzokira Twese
NN	: Nawe Nuze
OBR	: Office Burundais des Recettes

OEV	: Orphelins et autres Enfant Vulnérables
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisation de la Société Civile
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PS	: Plan Stratégique
PVVIH	: Personne Vivant avec le VIH
ROI	: Règlement d'Ordre Intérieur
s.a	: Société Anonyme
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SWAA-Burundi	: Society of Women Against Aids in Africa-Burundi
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	i
TABLE DES MATIERES	iii
INTRODUCTION.....	1
I. PRESENTATION DE FVS- AMIE DES ENFANTS.....	2
1.1. Cadre légal.....	2
1.2. Organes de FVS-AMADE Burundi.....	2
II. ANALYSE DE L’ENVIRONNEMENT CONJONCTUREL	6
2.1. Environnement politique et administratif.....	6
2.1.1. Les opportunités.....	6
2.1.2. Les menaces	7
2.2. Environnement économique	7
2.2.1. Les opportunités.....	7
2.2.2. Les menaces	7
2.3. Environnement socio-culturel.....	8
2.3.1. Les opportunités.....	8
2.3.2. Les menaces	8
2.4. Environnement technologique	9
2.4.1. Les opportunités.....	9
2.4.2. Les menaces	9
2.5. Environnement écologique	9
2.5.1. Les opportunités.....	9
III. ANALYSE DE L’ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	10
3.1. Les forces.....	10
3.2. Les faiblesses.....	12
IV. LES PARTIES PRENANTES	15
4.1. Les institutions publiques de l’Etat	16
4.1.1. Le Ministère de l’Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire.....	16
4.1.2. Le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA	16

4.1.3. Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	16
4.1.4. Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.....	17
4.1.5. Ministère de la Justice.....	17
4.1.6. Les administrations locales	17
4.1.7 Les autres services de l'Etat.....	18
4.2. Les institutions publiques étrangères.....	18
4.3. Les organisations internationales.....	18
4.4. Les organisations non gouvernementales	18
4.4.1. Les organisations non gouvernementales étrangères.....	18
4.4.2. Les organisations non gouvernementales locales	18
4.5 Les autres parties prenantes	18
4.5.1. Les populations environnantes.....	18
4.5.2. Les groupes de solidarité	18
4.4.3. Les comités de protection des enfants	19
4.4.4. Les institutions autonomes créées par FVS-Amie des Enfants	19
4.4.5. Les coopératives regroupant les groupes de solidarité:	19
4.4.6. Les bashingantahe	19
V. CHOIX STRATEGIQUES.....	21
5.1. Mission, vision, valeurs	21
5.1.1. Mission.....	21
5.1.2. Vision.....	21
5.1.3. Valeurs	22
5.2. Objectifs, activités, résultats attendus, IOV, moyens de vérification.....	24
5.3. Suivi et évaluation	37
5.4. Budget (en BIF) et échéancier	52
VI. GESTION DES RISQUES	71
6.1. Les risques externes.....	71
6.2. Les risques internes	72
VII. LES FACTEURS DE SUCCES	73
VIII. STRATEGIE DE DIFFUSION DU PLAN STRATEGIQUE.....	74

INTRODUCTION

FVS- Amie des Enfants est une association sans but lucratif qui commence sa trentième année. Au cours de cette période d'existence, elle a trois fois modifié sa dénomination.

A sa création en 1992, elle se dénommait Famille pour Vaincre le SIDA (FVS) et avait été agréée par ordonnance ministérielle n°205.01/6/8 du 31 décembre 1992.

En 2013, FVS a fait union avec AMADE Burundi pour devenir FVS-AMADE Burundi "Abagenzi b'Abana". Elle a été agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/970 du 12 juillet 2013 qui matérialisait et légalisait l'union des deux associations.

Depuis mars 2019, elle porte le nom de FVS-Amie des Enfants ; son logo a changé mais sa vision, sa mission, son public cible ainsi que ses axes d'intervention sont restés inchangés.

Le présent plan stratégique suit celui de 2017- 2021 qui vient de prendre fin. Au niveau des axes stratégiques, il ne diffère de ce dernier que sur un point : le précédent comportait 5 axes d'intervention alors que celui-ci n'en comporte que 4 à savoir :

- La protection et la défense des droits des enfants ainsi que la lutte contre les inégalités basées sur le genre ;
- L'éducation et l'appui psycho-social;
- La santé et la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Le renforcement économique des ménages prenant en charge des OEV;

A cela s'ajoute l'axe "Coordination générale des interventions".

Le plan stratégique 2022-2026 débute au moment où l'on commence à apercevoir des lueurs d'espoir tout au moins sur deux plans importants à savoir le plan politico-diplomatique et le plan sanitaire.

Sur le plan politico-diplomatique, on se rappellera que des sanctions économiques ont été prises contre le Burundi depuis quelques années. Pour le moment l'Union européenne a déjà levé ces sanctions.

Sur le plan sanitaire, la pandémie du covid-19 a fait de nombreuses victimes humaines et gravement perturbé les économies du monde, même les plus solides. Des secteurs entiers de l'économie ont été arrêtés, privant ceux qui en vivaient des sources de revenus et accentuant la pauvreté dans les pays les plus vulnérables. Les budgets ont été revus dans un bon nombre de pays, pour les orienter dans la lutte contre la pandémie ou pour en freiner la propagation. Ce faisant, des organisations qui bénéficiaient des appuis de ces pays ont vu leurs

financements suspendus ou réduits. Aujourd'hui, des informations récoltées ici et là font état d'une possible éradication de la pandémie dans un proche avenir.

Avec l'amélioration de l'environnement politico-diplomatique et sanitaire combinée à l'expérience acquise par FVS-Amie des Enfants au cours de ces 30 dernières années, la protection des droits des enfants devrait être mieux assurée.

I. PRESENTATION DE FVS- AMIE DES ENFANTS

1.1. Cadre légal

L'association Famille pour vaincre le SIDA (FVS) est opérationnelle au BURUNDI depuis 1992 où elle a été agréée par l'ordonnance ministérielle N°205.01/6/8 du 31.12.1992.

Elle est devenue **FVS-AMADE BURUNDI « ABAGENZI B'ABANA »** Agréée en 2013 par l'Ordonnance Ministérielle N°530/970 du 12/07/2013 qui matérialise et légalise l'union de FVS et AMADE Burundi. Elle s'est investie activement à œuvrer dans la prise en charge communautaire des enfants et elle aspire être le premier leader au niveau national. Sa structure lui confère une assise communautaire depuis la colline jusqu'au niveau national.

En 2019, FVS-AMADE BURUNDI a changé d'appellation pour devenir la FVS-AMIE DES ENFANTS. Après ce changement, les textes réglementaires ont été revus et validés par l'Assemblée générale. Aujourd'hui, elle dispose des textes réglementaires et de gestion complets (statuts, ROI, manuel des procédures, politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêt, charte, etc.) et actualisés selon les orientations du Ministère burundais de l'Intérieur à travers la nouvelle loi portant cadre organique des associations sans but lucratif du 27 Janvier 2017.

1.2. Organes de FVS-AMADE Burundi

La FVS-AMIE DES ENFANTS possède les organes suivants ; chacun avec un rôle précis conformément aux statuts.

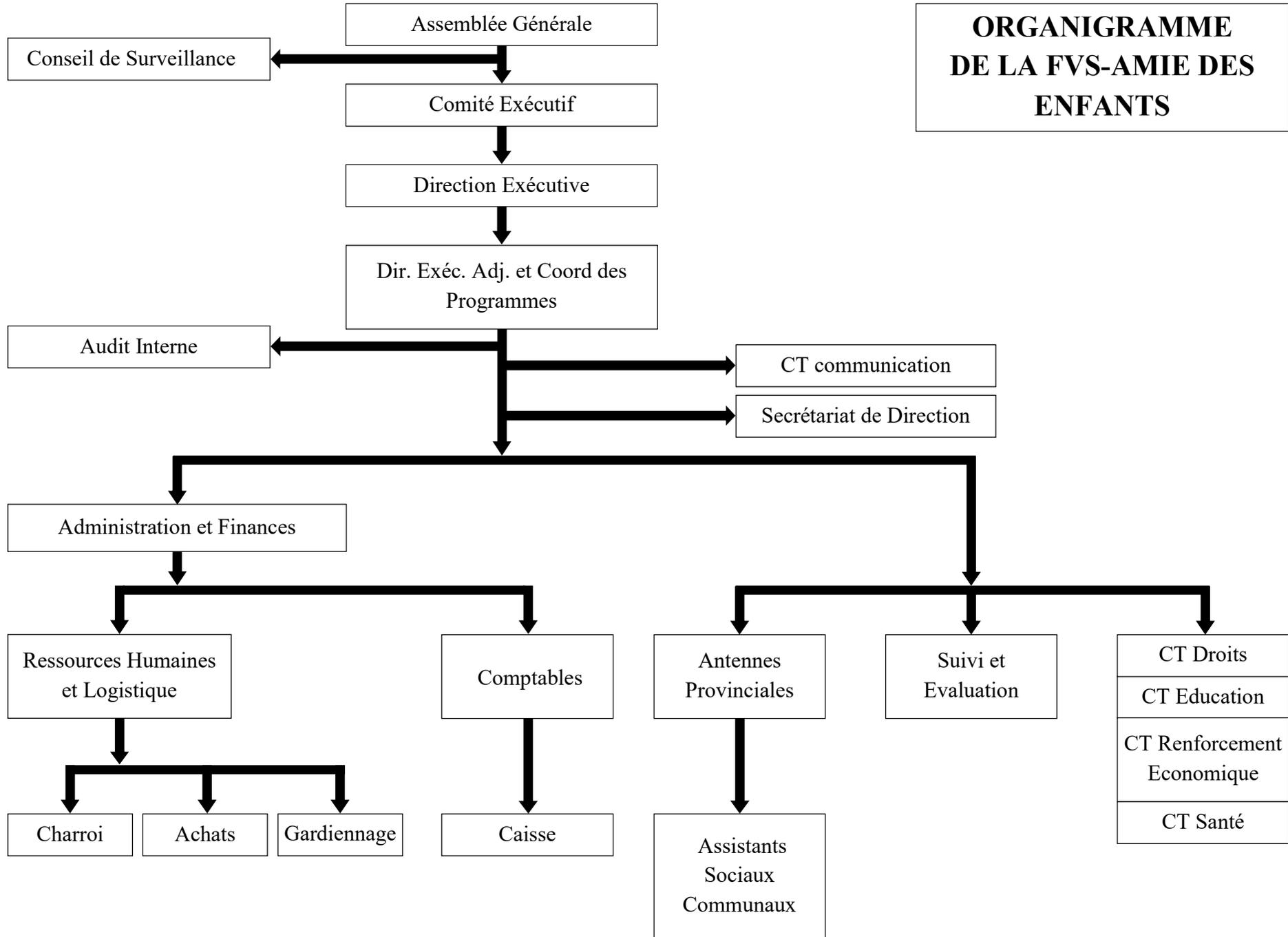
- Une Assemblée Générale composée de 32 membres : Elle est l'organe suprême de l'organisation. Elle donne et valide les orientations stratégiques, adopte les plans stratégiques, les plans de travail et les budgets annuels, et valide toutes les décisions importantes de l'organisation.
- Un Comité Exécutif composé de 5 membres : Il met en exécution les décisions de l'Assemblée Générale et supervise l'administration et la gestion de la Coordination Nationale.

- Un Conseil de surveillance composé de 3 personnes : Il est chargé du contrôle et de l'audit interne.

La gestion quotidienne est assurée par le Directeur Exécutif qui est assisté par un Directeur Exécutif adjoint et Coordonnateur des Programmes. Le Coordonnateur des Programmes assure l'exécution (mise en œuvre) des activités planifiées, des plans stratégiques et des plans d'actions. Il est le garant de la gestion quotidienne de l'organisation. Il dispose des moyens financiers, humains et matériels ainsi qu'un système de communication et de partage de l'information permettant de coordonner et d'accompagner correctement l'exécution des activités. Il est appuyé par une cellule de conseillers techniques (droit, éducation, renforcement économique, santé)

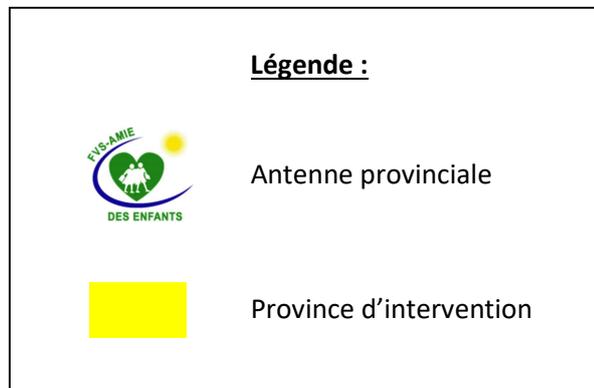
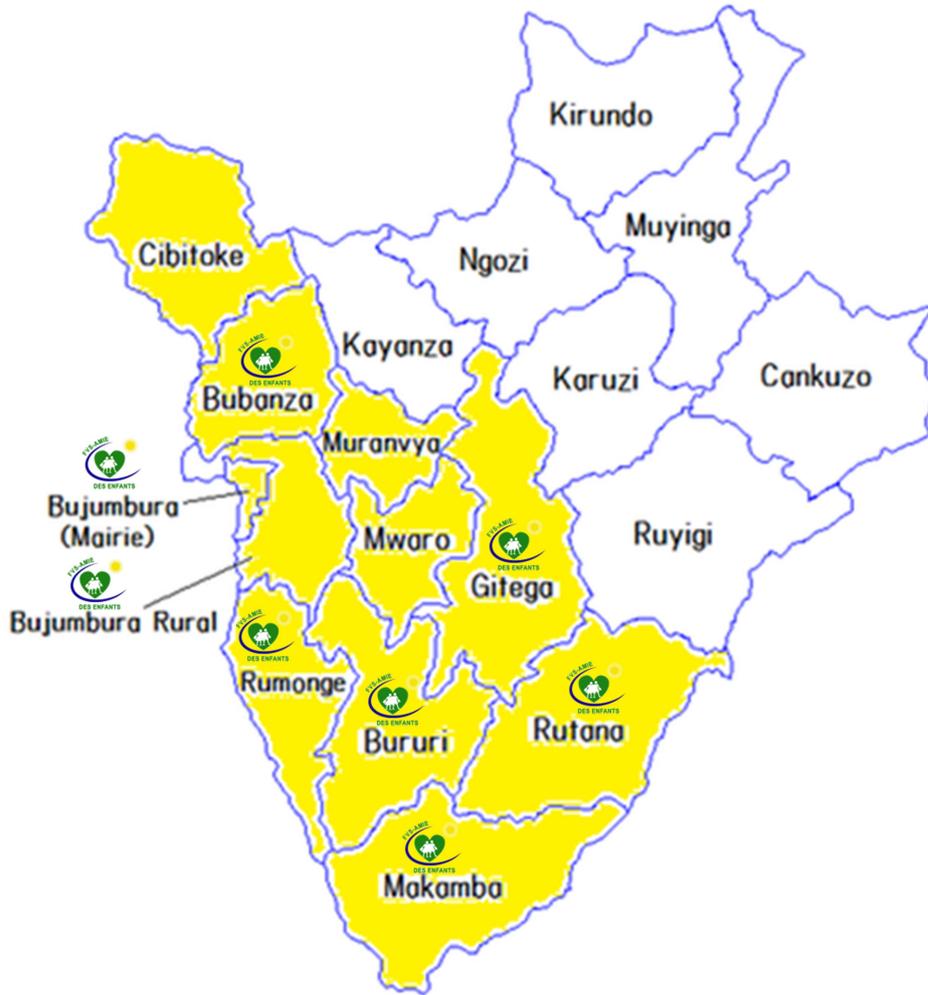
Le schéma suivant, montre les liens hiérarchiques de ces organes :

**ORGANIGRAMME
DE LA FVS-AMIE DES
ENFANTS**



Zones d'intervention de FVS

OÙ SOMMES NOUS ?



II. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT CONJONCTUREL

2.1. Environnement politique et administratif

2.1.1. Les opportunités

Des références fortes: dans la recherche du bien-être de l'enfant, FVS-Amie des Enfants se réfère à des instruments de portée nationale, régionale et internationale.

Au niveau national, il s'agit notamment de la loi portant cadre organique des associations sans but lucratif, de la politique nationale de protection de l'enfance, de la politique nationale des orphelins, du document de cadre stratégique de lutte contre la pauvreté...

Au niveau régional, FVS-Amie des Enfants se réfère à la Charte Africaine des droits de l'Enfant.

Enfin, au niveau international, elle se réfère particulièrement à la convention internationale du droit de l'enfant, à la déclaration universelle des droits de l'enfant, à la convention internationale des droits de l'enfant...

Cadre de travail favorable: au sein des institutions nationales, il en existe qui offrent un cadre au sein duquel la FVS-Amie des Enfants exécute ses activités. Il s'agit entre autres des Ministères en charge de l'éducation nationale, de la santé et la lutte contre le SIDA, de la solidarité nationale. FVS-Amie des Enfants a signé des conventions de collaboration avec ces Ministères techniques.

L'organisation entretient également de bonnes relations avec l'Administration au niveau provincial et communal.

L'Administration est en contact permanent avec le personnel sur terrain qui dispose des bureaux au niveau provincial et communal.

Appui des organisations internationales: les organisations internationales, présentes au Burundi, sont susceptibles d'apporter toute sorte d'appui à la FVS-Amie des Enfants. Surtout que les missions de certaines d'entre elles, comme l'UNICEF ou l'OMS, couvrent des secteurs dans lesquels intervient FVS-Amie des Enfants.

Des Organisations Non Gouvernementales partenaires: FVS-Amie des Enfants n'est pas la seule association à se préoccuper du bien-être des enfants. Il en existe d'autres dans le pays tant nationales, qu'étrangères qui poursuivent les mêmes objectifs. Qu'il s'agisse de la protection des droits des enfants, de la lutte contre les inégalités basées sur le genre, de la

lutte contre le VIH/SIDA, de l'éducation et l'appui psycho-social, ou du renforcement des capacités économiques des ménages.

2.1.2. Les menaces

Dépendance aux partenaires extérieurs: comme dit plus haut, FVS-Amie des Enfants dépend largement des apports extérieurs pour la réalisation de ses activités. Si ces apports venaient à diminuer, FVS-Amie des Enfants serait amenée à revoir à la baisse ses ambitions; s'ils étaient suspendus, c'est toute la recherche du bien-être de l'enfant, prôné par FVS-Amie des Enfants, qui serait compromise.

La lenteur administrative : Pour atteindre les objectifs fixés, une synchronisation des activités entre les institutions nationales et l'administration est nécessaire.

2.2. Environnement économique

2.2.1. Les opportunités

Subvention des intrants agropastoraux: pour encourager la production agricole et d'élevage, le gouvernement subventionne l'achat des intrants agropastoraux. La subvention profite aux membres de FVS-Amie des Enfants dans la mesure où bon nombre d'entre eux sont occupés à ces activités.

2.2.2. Les menaces

La flambée des prix: sur le marché, les prix des produits connaissent une grande instabilité qui tend généralement à la hausse. Cette situation affecte les activités de FVS-Amie des Enfants d'une part parce que ses membres ne seront plus en mesure de subvenir convenablement à leurs besoins et d'autre part, parce que leurs priorités seront plus orientées vers la satisfaction de leurs besoins que vers les activités prévues par FVS-Amie des Enfants. Ainsi par exemple, leurs cotisations pourront diminuer parce que l'argent aurait été dépensé dans l'achat de produits essentiels.

Faible opportunité d'emploi: ces derniers temps, les opportunités d'obtenir un emploi pour les personnes formées et encore moins pour ceux qui n'ont pas de qualification, se font de plus en plus rares. Pour ces personnes sans emploi ou à la recherche d'un emploi, la participation aux activités de FVS-Amie des Enfants ne constituera pas une préoccupation. Et plus ce nombre sera élevé, plus l'engouement pour la participation aux activités de FVS-Amie des Enfants s'amenuisera.

Ralentissement de nombreux secteurs d'activités suite covid-19: avec la propagation du covid-19, de nombreuses activités ont connu un net ralentissement quand elles ne se sont pas tout simplement arrêtées. Certaines de ces activités procuraient des revenus à des ménages tuteurs d'OEV et quand les sources tarissent, la pauvreté s'intensifie. Or, c'est notamment contre la pauvreté que FVS porte son action, laquelle action est dès lors contrecarrée par la pandémie du coronavirus.

2.3. Environnement socio-culturel

2.3.1. Les opportunités

Harmonie entre les valeurs de FVS et celles de la société burundaise: l'entraide est une valeur bien connue dans la société burundaise et quand l'aide profite à une personne en difficulté, en particulier un enfant, elle est d'autant plus appréciée. Ceci ressort au regard du nombre d'adhésion aux comités pour la protection des enfants et aux groupes de solidarité qui sont répandus dans toutes les zones d'intervention de FVS-Amie des Enfants.

Des projets de FVS-Amie des Enfants créateurs d'emplois: quand FVS-Amie des Enfants s'implante dans une localité, il s'ensuit une création d'emplois. Ces emplois concourent à l'épanouissement des personnes qui les obtiennent mais de plus, ils injectent une certaine masse monétaire qui contribue soit au démarrage de nouvelles activités, soit à l'amélioration de celles qui existent.

2.3.2. Les menaces

Des approches différentes entre partenaires: dans les zones d'intervention de FVS-Amie des Enfants sont installées d'autres associations sans but lucratif et qui poursuivent pratiquement les mêmes objectifs ou travaillent dans les mêmes domaines. Le problème survient quand les deux intervenants ont des approches différentes ou même contradictoires.

Ainsi, quand FVS-Amie des Enfants prône l'autonomisation de ses membres, un autre partenaire sur terrain est en train d'apporter une aide d'urgence. Les bénéficiaires peuvent être tiraillés entre les deux intervenants, délaissant l'un ou essayant de tirer profit de l'un et de l'autre.

La lutte contre le Covid-19 au dépend d'autres projets: la pandémie du coronavirus est une réalité au Burundi comme dans le reste du monde. Aujourd'hui, presque tous les regards sont tournés vers la recherche de son extinction et à défaut on cherche à s'en protéger le plus possible, avec le risque d'orienter une importante partie des financements de ce côté. Privée

de financements, la FVS-Amie des Enfants réduira ses activités et au dépend de la recherche du bien-être de l'enfant **qui en était même la raison d'être.**

2.4. Environnement technologique

2.4.1. Les opportunités

La digitalisation des transactions: elle présente un certain nombre d'avantages dont en particulier le gain du temps. En effet, on n'est plus obligé de se présenter au guichet d'une banque pour retirer l'argent; il n'y a pas non plus de longue file d'attente à respecter comme cela arrive à certaines périodes. La digitalisation fait donc gagner doublement le temps qui était perdu pour se rendre à la banque et attendre d'être servi.

En plus du gain de temps, la digitalisation sécurise l'argent dans la mesure où l'on n'a pas à le transporter sur soi avec tous les risques de perte ou de vol.

La visioconférence: elle permet d'entrer en contact avec les partenaires sans devoir se déplacer. De cette façon, des solutions peuvent être trouvées à des situations qui par le passé pouvaient nécessiter une longue attente.

2.4.2. Les menaces

Des retraits non indispensables: avec les facilités qu'offre la digitalisation pour retirer l'argent, il y a risque d'effectuer des retraits mais par la suite se rendre compte qu'ils auraient pu attendre.

2.5. Environnement écologique

2.5.1. Les opportunités

Lutte contre la déforestation: des foyers améliorés ont été distribués dans quelques ménages des membres des groupes de solidarité. Ces foyers ont l'avantage de réduire la consommation du charbon et avec la réduction de la demande en charbon, il y a participation à la protection de l'environnement due à la réduction de la déforestation.

Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables : des lampes et des plaques ont été distribuées dans les communautés. Outre que grâce à ces plaques et lampes les élèves améliorent les conditions de révision des notes, c'est une autre façon de réduire le recours au bois pour s'éclairer et donc de diminuer la déforestation.

III. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

3.1. Les forces

Les ressources humaines: la FVS-Amie des Enfants se conforme aux bonnes règles de gestion du personnel. En effet, les textes suivants sont disponibles :

- Les procédures de recrutement ;
- Les statuts du personnel ;
- Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêt ;
- Politique de lutte contre l'exploitation et l'abus sexuel ;
- Code de conduite de la protection de l'enfant ;
- Charte de la FVS-Amie des enfants ;
- Conventions de partenariat avec les ministères techniques ;
- Conventions de partenariat avec les communes ;

Bien plus,

- Il est prévu un système de cotation ;
- Le personnel est régulièrement payé et bénéficie d'un système d'assurance santé ;
- Il existe des opportunités de formation ;
- Logiciel de collecte des données (CommCare), logiciel de comptabilité (compta six).

Au niveau des ressources financières:

- Il existe un manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- Logiciel de gestion des finances ;
- Le rapport financier est produit annuellement ;
- Les audits internes et externes sont régulièrement effectués ;
- Les partenaires reçoivent des informations régulières et ont une opinion favorable quant à la gestion des fonds ;
- Les procédures de suivi financier sont appliquées par le personnel.

En ce qui concerne **les ressources matérielles**, les bureaux de toutes les antennes sont équipés et chaque antenne dispose du charroi (véhicules pour certaines antennes et motos pour toutes les antennes).

S'agissant du **système d'information, de planification et du contrôle**, des réunions hebdomadaires sont tenues, le site web et les réseaux sociaux facilitent la communication

entre les membres de l'association ; les activités et les moyens sont décentralisées dans la zone d'intervention jusqu'à la sous colline.

Au niveau des **structures, rôles et responsabilités**, il y a lieu de signaler les éléments suivants :

- Capacité d'innovation et créativité ;
- FVS-Amie a élaboré un organigramme qui est régulièrement mis à jour ;
- Bonne implantation dans les communautés de base ;
- Capacité d'Autonomisation des communautés de base pour assurer leur destinée ;
- Stabilité institutionnelle avec implication active des organes ;
- Leadership transformationnel confirmé ;
- Capacité de pilotage des projets et de diriger des consortiums confirmée.

Dans le **management** de l'organisation, les éléments suivants constituent des forces :

- La formation est encouragée pour acquérir de nouvelles connaissances et ainsi éviter d'exécuter les mêmes choses de la même manière ;
- Des ateliers de formation et mieux encore, des opportunités de formation sont offertes au personnel ;
- Bonne implantation dans les communautés de base ;
- Capacité d'Autonomisation des communautés de base pour assurer leur destinée ;
- Stabilité institutionnelle avec implication active des organes ;
- Leadership transformationnel confirmé ;
- Capacité de pilotage des projets et de diriger des consortiums confirmée ;
- Forte capacité de résilience aux changements sociaux.

Enfin, en rapport avec les **programmes et services**, il est à noter que:

- FVS-Amie des Enfants a un mandat et une mission définis dans le plan stratégique;
- La mission est comprise et acceptée par le personnel;
- Les activités menées se réfèrent aux plans nationaux de développement.

Création des institutions autonomes pour chaque programme capable de s'autofinancer

- Dukuze microfinance ;
- Mutuelle Tuzokira Twese ;
- Centres médicaux sociaux ;
- Ecole Amie des Enfants ;
- Programme Nawe Nuze pour la prise en charge des OEV ;

- Centre spécialisé pour la défense des droits des enfants "Agateka k'abana" ;
- Centre de promotion de l'entrepreneuriat : CPES ;
- Santé assurée.

3.2. Les faiblesses

Au niveau **des ressources humaines**, il a été constaté des inégalités liées au genre.

En ce qui concerne les **ressources financières**, on note un faible niveau d'autofinancement des activités.

S'agissant des **ressources matérielles**, les éléments suivants constituent des faiblesses

- Certaines antennes ne disposent pas de véhicule ;
- faible appropriation de la stratégie de pérennisation par le personnel de terrain ;
- Faible capacité de répondre aux urgences.

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES (FFOM)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures de recrutement sont connues ; - Les statuts du personnel existent ; - Existence un système de cotation ; - Le personnel est régulièrement payé et bénéficie d'un système d'assurance santé ; - Il existe des opportunités de formation ; - Il existe un manuel de procédures administratives, financières et comptables ; - Le rapport financier est produit annuellement ; - Les audits internes et externes sont régulièrement effectués ; - Les partenaires reçoivent des informations régulières et ont une opinion favorable quant à la gestion des fonds ; - Les procédures de suivi financier sont appliquées par le personnel ; - Les bureaux de toutes les antennes sont équipés et chaque antenne dispose d'un charroi ; - FVS-Amie des Enfants est propriétaire des bâtiments abritant son siège et ses Antennes de Gitega, Bururi, Makamba et Rutana ainsi que les infrastructures abritant l'Ecole « Amie des Enfants » de Matana ; - Des réunions hebdomadaires sont tenues et les réseaux sociaux facilitent la communication entre les membres de l'association ; - Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêt ; - Politique de lutte contre l'exploitation et l'abus sexuels ; - Code de conduite de la protection de l'enfant ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une politique genre ; - Un faible niveau d'autofinancement des activités ; - Certaines antennes ne disposent pas de véhicule ; - faible appropriation de la stratégie de pérennisation par le personnel de terrain ; - Faible capacité de répondre aux urgences.

<ul style="list-style-type: none"> - Charte de la FVS amie des enfants ; - Conventions de partenariat avec les ministères techniques ; - Convention de partenariat avec les communes ; - Un organigramme qui est régulièrement mis à jour ; - La formation est encouragée ; - La mission est comprise et acceptée par le personnel ; - Les activités menées se réfèrent aux plans nationaux de développement ; - Existence des bâtiments propres ; - Création des institutions autonomes pour chaque programme capable de s'autofinancer : Dukuze microfinance, Mutuelle Tuzokira Twese, Centres médicaux sociaux, Ecole de référence, Programme Nawe Nuze, Centre spécialisé pour la défense des droits des enfants "Agateka k'abana" ; - Forte capacité de résilience aux changements sociaux ; - Réalisations concrètes à travers des actions visibles ; - Interventions pertinentes qui répondants aux besoins réelles des populations ; - Présence effective sur terrain ; - Capacité d'influencer les politiques nationales, exemple comité de protection de l'enfant (CPE) ; - Redevabilité et respect des conventions ; - Participation dans l'élaboration des plans communaux de développement communautaire (PCDC) ; - FVS est considérée comme une référence et un modèle dans les interventions en faveur de l'enfance ; - Forte capacité de mobilisation communautaire ; - Capacité d'atteindre les résultats planifiés dans les délais (cfr les rapports d'évaluation des bailleurs) ; 	
---	--

<ul style="list-style-type: none"> - Expertise confirmée dans les domaines d'intervention ; - Décentralisation des activités et des moyens dans la zone d'intervention jusqu'à la sous colline. 	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes références sur les instruments nationaux et internationaux ; - Partenariats avec certains ministères (Santé, Education, Solidarité) ; - Cadre de travail favorable ; - Appui des organisations internationales et des ONG ; - Subvention des intrants agropastoraux pour ses bénéficiaires ; - Harmonie entre les valeurs de FVS et celles de la société burundaise ; - Des projets de FVS-Amie des Enfants créateurs d'emplois ; - La digitalisation des transactions ; - La visioconférence ; - Lutte contre la déforestation ; - Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables ; - Existence des partenaires techniques et financiers qui appuient l'organisation ; - Existence des instruments de références au niveau National et international ; - Partenariat formel avec les ministères sectoriels - Bonne réputation de l'association. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance aux partenaires extérieurs ; - La lenteur administrative ; - La flambée des prix ; - Ralentissement de nombreux secteurs d'activités suite au Covid-19 ; - Des approches différentes entre partenaires ; - La lutte contre le Covid-19 au dépend d'autres projets ; - Des retraits de fonds déposés dans les téléphones de façon non programmée pour certains bénéficiaires.

IV. LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes de FVS-Amie des Enfants comprennent des institutions publiques de l'Etat, des institutions publiques étrangères, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales étrangères et des organisations non gouvernementales locales.

4.1. Les institutions publiques de l'Etat

Elles jouent un rôle de premier plan en vue de la réussite des actions de FVS-Amie des Enfants, raison pour laquelle elle a signé avec elles des documents de partenariat.

4.1.1. Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement

Communautaire

Ce Ministère est en charge des associations sans but lucratif car c'est lui qui les agréé et c'est à lui que sont transmis leurs rapports. Il donne en plus des orientations sur l'alignement au plan national de développement et en assure la coordination sectorielle. C'est également de ce Ministère que relève la police des mineurs qui comme son nom l'indique, intervient dans des délits impliquant des mineurs.

Sur le terrain, les agents de FVS-Amie des Enfants collaborent avec l'administration locale à tous les niveaux et sur différentes questions en rapport avec leurs activités.

4.1.2. Le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA

FVS-Amie des Enfants mène de nombreuses activités en rapport avec la santé et la lutte contre le SIDA à travers son axe « Santé et lutte contre le VIH/SIDA ». Elle sensibilise les jeunes scolarisée et non scolarisés, sur la santé sexuelle et reproductive ; elle sensibilise également les adultes sur le VIH et sur le planning familial.

Outre la sensibilisation, la FVS-Amie des Enfants assure aux personnes vivant avec le VIH/SIDA un suivi biologique et psychosocial et une prise en charge médicale.

Pour améliorer l'accès aux soins de santé pour les OEV et leurs familles, la FVS-Amie des Enfants a créé des mutuelles (Tuzokira Twese) auxquelles un certain nombre de ménages ont adhéré.

Ces différentes réalisations viennent en soutien aux missions assignées au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA. Il s'ensuit dès lors des échanges d'informations entre le Ministère et la FVS-Amie des Enfants.

4.1.3. Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Un autre objectif que s'est assigné FVS-Amie des Enfants consiste à améliorer l'accès à l'éducation pour les orphelins et enfants vulnérables (OEV). En plus de la sensibilisation sur la nécessité pour les OEV d'être inscrits à l'école, la FVS-Amie des Enfants a organisé les groupes de solidarité qu'elle encadre pour leur distribuer des kits scolaires. Elle a en outre créé une école secondaire : Ecole « Amie des Enfants » de MATANA, qui accueille en son

sein des orphelins et autres enfants vulnérables aux côtés d'autres enfants dont les frais scolaires sont pris en charge par leurs parents. Le nombre de ces derniers croît d'année en année.

Dans la réalisation de cette activité, FVS-Amie des Enfants se conforme aux directives émanant du Ministère en charge de l'éducation nationale, tant en ce qui concerne les programmes que les autres mesures prises pour assurer une bonne formation aux enfants.

L'organisation apporte aussi des innovations pour améliorer la qualité de l'enseignement et moderniser le système de travail.

4.1.4. Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Les missions du Ministère comportent un volet relatif à l'action humanitaire à l'endroit des groupes vulnérables, notamment en matière de santé et d'éducation. Parmi ces groupes vulnérables figurent les orphelins et d'autres enfants.

Comme FVS-Amie des Enfants se propose aussi de venir en aide aux orphelins et autres enfants vulnérables, son action et celle du Ministère se croisent quelque part et il doit exister une certaine concertation pour éviter un éventuel chevauchement des actions.

4.1.5. Ministère de la Justice

Les orphelins et autres enfants vulnérables sont souvent lésés dans leurs droits en particulier avec la spoliation de leurs biens (terrains, maison, animaux domestiques etc.). Certaines de ces affaires finissent par être portées devant la justice faute de pouvoir trouver une solution devant les instances de conciliation.

Dès qu'elles sont portées devant la justice, FVS-Amie des Enfants attend des tribunaux qu'ils accordent une attention particulière à ces affaires surtout que pour certaines, il y va de la survie de l'orphelin ou de l'enfant vulnérable.

4.1.6. Les administrations locales

Les actions que mène FVS-Amie des Enfants sont localisées dans une entité administrative. Sans le concours ou tout au moins la bonne compréhension de cette dernière, leur succès est loin d'être assuré. Aussi, il s'avère indispensable de nouer de bonnes relations avec les administrations locales, de la base au sommet, c'est-à-dire de la colline à la commune.

4.1.7 Les autres services de l'Etat

On pense ici particulièrement à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) et à l'Office Burundais des Recettes (OBR). Le premier est chargé de la préservation de la sécurité sociale des employés et la seconde collecte les recettes de l'Etat. C'est à ces services que FVS-Amie des Enfants paye les cotisations sociales de son personnel, impôts et taxes.

4.2. Les institutions publiques étrangères

Il s'agit principalement de l'Union Européenne et de la Direction de la Coopération Internationale de Monaco.

4.3. Les organisations internationales

On peut citer ici les organisations non limitatives suivantes : l'UNICEF, le PNUD et ONU-FEMMES.

4.4. Les organisations non gouvernementales

4.4.1. Les organisations non gouvernementales étrangères

Parmi celles-ci figurent la Fondation Arcanum, Segal Family Foundation, Care International, GIZ, Spark MicroGrants, Amade Mondiale, Fights Aids Monaco, Fondation Sancta Devota, KIYO, etc. Chacune de ces organisations est impliquée à un degré ou un autre dans la réalisation d'un des axes couverts par FVS-Amie des Enfants.

4.4.2. Les organisations non gouvernementales locales

Il s'agit principalement de l'ANSS et de SWAA Burundi. L'une et l'autre sont engagées dans la lutte contre le VIH/SIDA.

4.5 Les autres parties prenantes

4.5.1. Les populations environnantes

C'est à elles que sont adressées toutes les actions de sensibilisation, qu'elles visent la protection des OEV et la protection de leurs droits, l'autonomisation économiques des parents ou tuteurs d'OEV, la mobilisation pour la prévention du VIH/SIDA...

4.5.2. Les groupes de solidarité

Les Groupes de Solidarité existent dans toutes les zones d'intervention de FVS-Amie des Enfants à l'exception des provinces de Cibitoke et Muramvya nouvellement touchées par les actions de FVS-Amie des Enfants. Ils réalisent un système d'épargne et de crédit destiné à la

prise en charge des orphelins et des autres enfants vulnérables. C'est notamment grâce à l'épargne de ces groupes que sont achetés les kits scolaires fournis aux enfants.

4.4.3. Les comités de protection des enfants

Comme les précédents, ils sont éparpillés dans toutes les zones d'intervention de FVS-Amie des Enfants. Ils détectent et assistent les enfants dont les droits sont lésés.

4.4.4. Les institutions autonomes créées par FVS-Amie des Enfants

Il s'agit des institutions ci-après :

1. L'institution de microfinance Dukuze Ibibondo Microfinance dont la mission est d'améliorer les revenus des parents tuteurs d'OEV à travers des services financiers ;
2. Des mutuelles communautaires qui ont pour mission d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les OEV et leurs familles ;
3. Le Centre de promotion de l'entrepreneuriat solidaire pour la promotion des activités génératrices de revenus des familles tutrices d'orphelins et autres enfants vulnérables ;
4. L'école de référence « Amie des Enfants » pour la formation des enfants, y compris les orphelins et autres enfants vulnérables
5. Un centre spécialisé pour la défense des droits des enfants pour contribuer à la protection des droits des enfants vulnérables.

4.4.5. Les coopératives regroupant les groupes de solidarité:

Aujourd'hui, l'une des politiques prônée par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté consiste en regroupement de la population dans des coopératives. FVS-Amie des Enfants encourage également la population dans les zones où elle intervient de se regrouper en coopératives.

4.4.6. Les bashingantahe

Il arrive que des enfants soient lésés dans leurs droits; pour les régler, la FVS-Amie des Enfants emprunte deux voies à savoir les porter devant les cours et tribunaux ou alors chercher une solution à l'amiable. Cette dernière est généralement privilégiée car elle s'appuie sur la conciliation. Dans ce dernier cas, l'intervention des bashingantahe de la localité est sollicitée

ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Parties prenantes	Intérêts	Conflits d'intérêts possibles	Types de relations qui existent ou à établir	Est en relation avec (autre partie prenante)
1. Administration (communale, provinciale)	- L'organisation contribue à la réalisation des activités au plan de développement	- Ingérence - Divergence d'approche et/ou de mission	- Facilitation des activités sur le terrain - Coordination - Planification commune - Evaluation commune	- Toutes les autres parties prenantes
2. ONG (DRC, ActionAid,	- Même terrain, mission et/ou bénéficiaire	Ne se connaissent pas suffisamment alors que oeuvrant sur le même terrain	- Complémentarité - Synergie	
3. GIZ	- Promotion de la santé sexuelle des jeunes	- aucun	- bailleur de fonds	- gouvernement - Service Yezu Mwiza
4. KIYO	- Promotion des droits de l'enfant - Promotion de l'empowerment des jeunes	- aucun	- bailleur de fonds - planification ; - coordination - évaluation commune - comité de pilotage	- gouvernement - JJB - CONCERN - CORDAID
5. CARE	- Empowerment des femmes et des jeunes	- aucun	- bailleur de fonds - planification commune - coordination commune - évaluation commune	- gouvernement - abatanga muco
6. USAID-COPED	- Accompagnement communautaire des enfants séropositifs	- aucun	- bailleur de fonds	- gouvernement - COPED - IADH - RNJ+
7. UNICEF	- Protection de l'enfance	- aucun	- bailleur de fonds - planification commune - coordination commune - évaluation commune	- Ministère de la Santé, Education, Justice, Solidarité ; Intérieur
8. Relais communautaires	- Implication dans la prise en charge des bénéficiaires	- aucun	- collaboration	- gouvernement

9. Institutions religieuses	- Développement communautaire	- Elles n'abordent pas certaines thématiques (utilisation des préservatifs, etc)	- collaboration	- gouvernement - autres ONG intervenant en matière d'enfance et de développement communautaire
10. Médias	- Information - Education	- Aucun	- Couverture médiatique des activités	- gouvernement
11. Forces de sécurité	- Sécurisation	- Aucun	- Collaboration de la protection des enfants - Sécurisation en cas des activités de masse	- Gouvernement
12. Justice	- Application de la loi	- Aucun	- Collaboration - Coordination	- D'autres ministères
13. Autres ministères (Education, Santé, Solidarité, Intérieur)	- Application de la loi - Mise en pratique des politiques	- Aucun	- Collaboration - Coordination	- D'autres ministères

V. CHOIX STRATEGIQUES

5.1. Mission, vision, valeurs

5.1.1. Mission

Contribuer à l'épanouissement des enfants vulnérables à travers l'accès aux services sociaux de base et lutter contre les inégalités basées sur le genre.

5.1.2. Vision

La vision de FVS-Amie des Enfants est d'être leader des acteurs du développement au Burundi pour le bien-être des enfants tout en contribuant à construire une société solidaire pour le relèvement des personnes vulnérables avec équité des genres.

Les axes d'intervention :

1. La protection et défense des droits des enfants ainsi que la lutte contre les inégalités basées sur le genre ;
2. L'éducation et l'appui psycho-social des OEV ;

3. La santé, la lutte contre le VIH/SIDA, le Covid 19 et Promotion des Mutuelles Communautaires de Santé ;
4. Le renforcement économique des ménages prenant en charge les OEV

5.1.3. Valeurs

- L'intégrité
- La primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant
- La non-discrimination
- L'équité,
- La solidarité
- La compassion
- L'indépendance politique
- La tolérance religieuse
- La recherche de l'autonomisation des bénéficiaires

Les activités de FVS- Amie des Enfants reposeront en tout temps sur une éthique fondée sur les valeurs suivantes : l'intégrité, la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant; la non-discrimination; l'équité; la solidarité; la compassion; l'indépendance politique; la tolérance religieuse; la recherche de l'autonomisation des bénéficiaires.

- **L'intégrité:** elle exige aux membres et aux employés de FVS-Amie des Enfants d'être honnêtes et redevables tout en joignant la parole aux actes. Elle exige également d'éviter d'être mêlé dans des actes non recommandables. Cette valeur d'intégrité est également promue au sein des bénéficiaires de l'organisation.
- **La primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant** signifie que toute action entreprise par FVS-Amie des Enfants vise le bien-être de ces derniers. Dans cette recherche, il peut s'avérer indispensable que pour atteindre un objectif donné, on doit passer par d'autres couches de la population. Ces dernières peuvent constituer le groupe cible mais les enfants restent le groupe d'impact. Les actions de FVS-Amie des Enfants sont donc prioritairement évaluées par rapport à l'effet produit chez les enfants. Chaque fois que l'intérêt de l'enfant entre en conflit avec l'intérêt d'un adulte ; l'intérêt de l'enfant devient prioritaire.
- **La non-discrimination:** aucun enfant dans le besoin ne peut être exclu dans les interventions de FVS-Amie des Enfants sur base de considérations ethniques ou raciale, de la région ou pays d'origine, de l'appartenance politique des parents, de la religion ou

autre. Par ailleurs, aucune personne ne peut être écartée quand elle peut apporter une contribution dans la réalisation de la mission de FVS-Amie des Enfants, en l'occurrence la recherche du bien-être de l'enfant.

- Par **équité**, il faut comprendre que le droit de tous et de chacun est reconnu. A chacun, il revient ce qui lui est dû. Ceci s'applique aussi bien pour les bénéficiaires que pour les employés et les membres de l'organisation.
- **La solidarité**: la réussite de la mission que s'est assignée FVS-Amie des Enfants est tributaire de la cohésion du groupe, du sentiment qu'ensemble, ils peuvent arriver à atteindre des objectifs importants. L'adage burundais qui dit « Umwana si uw'umwe » (un enfant n'appartient pas à une seule personne mais à toute la communauté) inspire beaucoup les actions de FVS-Amie des Enfants car il a déjà fait ses preuves dans la réussite de son système de prise en charge communautaire des orphelins et autres enfants vulnérables. La solidarité dans le relèvement économique des ménages vulnérables a également déjà fait ses preuves à travers les groupes de solidarité.
- **La compassion**: l'orphelin et/ou l'enfant vulnérable vit dans des conditions difficiles. La compassion veut que l'on prenne conscience de ces difficultés et que l'on s'engage à agir pour chercher des solutions.
- **L'indépendance politique**: FVS-Amie des Enfants a été créée pour soutenir les enfants en situation de vulnérabilité. En tant qu'association FVS-Amie des Enfants collabore avec l'Administration pour rendre service à la population qui se trouve dans le besoin mais elle ne peut en aucun cas soutenir l'idéologie d'un parti quelconque ou se mettre à son service. **Ainsi, les employés de FVS-Amie** doivent renoncer aux activités politiques durant la période de leur contrat de travail.
- **La tolérance religieuse**: au sein de FVS-Amie des Enfants, chacun pratique la religion de son choix. En d'autres termes, les convictions religieuses ne sont pas prises en considération pour accepter l'adhésion d'un membre, le recrutement d'un employé ou l'intégration d'un bénéficiaire dans les services de l'association.
- **La recherche de l'autonomisation des bénéficiaires**: FVS-Amie des Enfants œuvre en vue du bien-être de l'enfant. Cependant, elle ne voudrait pas qu'il reste un éternel assisté, elle souhaiterait qu'un jour, il puisse devenir une personne adulte qui se prend en charge elle-même. Il en va de même pour les personnes adultes qui bénéficient des services de FVS-Amie des Enfants en tant que groupe cible pour atteindre les enfants: elles doivent être conscientes que l'assistance qu'elles reçoivent les prépare à devenir indépendantes des services de FVS-Amie Enfants.

5.2. Objectifs, activités, résultats attendus, IOV, moyens de vérification

AXE 1 : La protection et la différence des droits des enfants ainsi que la lutte contre les inégalités basées sur le genre

Objectifs stratégiques	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	IOV	Moyens de vérification
1.1. Contribuer à la prévention des cas de violations faites aux enfants	1.1.1. Organiser des séances de sensibilisation des parents/ tuteurs et des enfants sur les droits de l'enfant	300 000 parents/tuteurs sont sensibilisés sur les droits des enfants	Nombre de séances de sensibilisation organisées	Rapport de sensibilisation
			Nombre de bénéficiaires des sensibilisations (hommes, femmes, garçons et filles désagrégés)	Listes des participants Photos des bénéficiaires de l'activité
	1.1.2. Assurer la diffusion des textes de lois protégeant les enfants	Les textes de lois protégeant les enfants sont diffusés à l'endroit de 300 000 parents/tuteurs et enfants	Nombre de textes de lois multipliés et diffusés	Rapport de diffusion
			Nombre de bénéficiaires des diffusions des textes de loi	Liste des participants dans la diffusion des textes de loi
	1.1.3. Mettre en place des clubs des droits de l'enfant en milieu scolaire	250 clubs des droits de l'enfant sont mis en place en milieux scolaires et fonctionnels	Nombre de clubs des droits des enfants mis en place en milieux scolaires	Liste des membres des clubs fonctionnels
	1.1.4. Organiser des séances d'échange d'expérience des clubs scolaires	5 séances d'échange d'expérience sont organisées pour 1 250 participants	Nombre de séances d'échange d'expérience organisées	Rapport des séances d'échanges d'expérience

		250 membres des clubs scolaires participent dans l'échange d'expérience	Nombre de membres des clubs scolaires qui participent dans les échanges d'expériences	Liste des participants
1.1.5. Renforcer les capacités des CPE en droits de l'enfant		7 425 membres CPE collinaires et 675 CPE communaux sont renforcés	Nombre de membres des CPE collinaires formés et dynamiques dans la protection de l'enfant	Rapport de formation des CPE Listes des participants
			Nombre de CPE communaux formés et dynamiques dans la protection de l'enfant	- Rapport de formation des CPE communaux - Listes des participants
1.1.6. Accompagner les CPE dans les enregistrements tardifs des naissances		5 000 enfants sont enregistrés à l'état civil	Nombre d'enfants enregistrés	Liste des enfants enregistrés dûment signée par l'Administrateur
			Nombre d'extraits délivrés par les services de l'état civil	Extraits d'acte de naissance délivré
1.1.7. Mettre en place les Conseils de familles en faveur des OEVs		2 500 conseils de famille sont mis en place	Nombre des conseils de familles mis en place	Copie des PV de conseils de famille authentifiés par l'administration locale
			Nombre d'enfants en faveur desquels ces conseils de familles ont été constitués	Liste des enfants concernés par ces conseils
1.1.8. Réinsérer les enfants dans leurs familles d'origines		1 000 enfants sont réinsérés dans leurs familles d'origine	Nombre d'enfants réinsérés dans leurs familles d'origine	- Fiche de réinsertion - Rapport de réinsertion

1.2. Assurer la médiation communautaire pour le règlement des conflits civils impliquant les OEVs dans la zone d'intervention	1.2.1. Mettre en place des médiateurs collinaires pour le règlement à l'amiable des litiges impliquant les enfants de la zone d'intervention	5 150 médiateurs collinaires sont mis en place dans la zone d'intervention	Nombre de médiateurs mis en place	Liste des médiateurs
	1.2.2. Former les médiateurs collinaires y compris les Bashingantahe sur la résolution pacifique des conflits	5 150 médiateurs collinaires sont formés sur la résolution pacifique des conflits	Nombre des médiateurs formés	- Rapport de formation - Listes des participants
	1.2.3. Participer à la médiation des litiges impliquant les enfants de la zone d'intervention	Au moins 75% des médiateurs formés participent à la médiation des litiges impliquant les enfants	% des médiateurs formés qui participent à la médiation	Rapport de médiation
		Au moins 95% des Bashingantahe formés participent à la médiation des litiges impliquant les enfants	% des Bashingantahe formés qui participent à la médiation	Rapport de médiation
		10 000 enfants ont été rétablis dans leurs droits grâce aux interventions de médiations par les médiateurs communautaires et les Bashingantahe	Nombre d'enfants qui ont été rétablis dans leurs droits grâce aux interventions des Médiateurs et Bashingantahe	- Rapport de la médiation - PV de la médiation authentifiés par les autorités communales - Convention de clôture de litiges signée par les parties aux conflits
1.3. Assurer la défense des enfants lésés dans leurs droits	1.3.1. Identifier tous les enfants de la zone d'intervention qui ont des problèmes juridiques susceptibles d'être portés devant les juridictions	3 000 dossiers impliquant les enfants ont été identifiés	Nombre de dossiers identifiés	Rapport d'identification

	1.3.2. Organiser des campagnes juridiques pour défendre les dossiers identifiés	60 campagnes juridiques ont été organisées (1 campagne juridique/trimestre*4/ans*5ans)	Nombre de campagnes juridiques organisées	- Documents de planification des campagnes juridiques - Calendrier de mise au rôle des dossiers par les juridictions concernées
		3 000 dossiers impliquant 12 000 enfants ont été défendus dans les différentes juridictions	Nombre de dossiers défendus	Rapport de défense
			Nombre d'enfants défendus dans les différentes juridictions	Liste des enfants défendus
	1.3.3. Organiser les descentes d'exécution des jugements rendus	2 400 descentes d'exécution sont organisées	Nombre de descentes organisées	Rapport des descentes
		9 600 enfants défendus ont été rétablis dans leurs droits à travers les descentes d'exécution	Nombre d'enfants rétablis dans leurs droits	Rapport d'exécution
	1.3.4. Enregistrer les propriétés des enfants dans les services de titres fonciers et/ou à la commune après l'exécution des jugements	2 400 propriétés des OEV défendus ont été enregistrées	Nombre de propriétés enregistrées	Certificats d'enregistrement
		2 400 Certificats d'enregistrement ont été délivrés par les services compétents	Nombre de certificats d'enregistrements délivrés	Certificats d'enregistrement
	1.4. Mener des interventions dans les 11 Centres Pénitentiaires au profit des mineurs et nourrissons	1.4.1. Identifier les détenus ayant les capacités intellectuelles pour les former sur les différentes thématiques en vue de leur résilience face à leur situation	440 détenus sont identifiés	Nombre de détenus identifiés

	1.4.2. Formation des formateurs détenus identifiés sur les thématiques pertinentes (compétence à la vie courante, VBG, Santé sexuelle et reproductive, entrepreneuriat)	440 formateurs identifiés sont formés	Nombre de formateurs formés	Rapport de formation
	1.4.3. Formation des détenus par leurs pairs	1 100 détenus sont formés	Nombre de détenus formés	Rapport de formation
	1.4.4. Renforcer la résilience des détenus par des formations sur les thématiques pertinentes	330 femmes et filles détenues sont formées en système d'épargne et crédit	Nombre de femmes et filles détenues formées en système d'épargne et crédit	Rapport de formation
		330 femmes et filles détenues formées en système d'épargne et crédit sont appuyées en microcrédits à leur libération	Nombre de femmes et filles détenues appuyées en microcrédits à leur libération	Rapport d'activités
		480 détenus (hommes-femmes-filles-garçons) sont formés en différents métiers	Nombre de détenus formés en métiers	Rapport de formation
		480 détenus (hommes-femmes-filles-garçons) formés en différents métiers sont appuyés en kits de démarrage de leurs métiers	Nombre de détenus appuyés	P.V de réception des kits de démarrage
		Appuyer 55 mères enceintes et/ou ayant des nourrissons détenues en complément nutritionnel	Nombre de mères enceintes appuyées	P.V de réception de l'appui
			Nombre de mères ayant des nourrissons appuyés	P.V de réception de l'appui

		1 000 mineurs en conflits avec la loi y compris les nourrissons détenus avec leurs mères sont encadrés	Nombre de mineurs et nourrissons encadrés	Rapport d'encadrement
	1.4.5. Assurer la défense en justice de mineurs en conflit avec la loi	100 mineurs en conflit avec la loi sont défendus en justice	Nombre de mineurs en conflit avec la loi défendus	Rapport de défense
1.5. Contribuer à la prévention des Violences Basées sur le Genre perpétrées aux femmes et aux enfants	1.5.1. Conception des boîtes à image relatives aux V.B.G faites aux femmes et aux enfants	2 000 boîtes à images sont conçues	Nombre de boîtes à images relatives aux V.B.G faites aux femmes et enfants conçues	Document de réception des boîtes à image
	1.5.2. Former les Assistants sociaux, les représentants des CPE, les représentants des G.S, les responsables des écoles fondamentales sur la prévention des V.B.G en milieu scolaire et dans les communautés y compris les instruments de répression.	4 800 membres des C.P.E et G.S, A.S, responsables des écoles sont formés sur la prévention des V.B.G y compris la loi réprimant les violences basées sur le genre	Nombre de membre des CPE et GS formées sur la loi réprimant les VBG	Rapport de formation
	1.5.3. Organiser les journées d'échange d'expérience avec les acteurs pour l'éradication des V.B.G faites aux enfants et femmes	20 Journées d'échanges d'expérience sont organisées	Nombre de journées d'échange d'expérience	Rapport de l'activité
500 personnes participent dans les journées d'échange d'expériences soit 25 personnes par journées		Nombre de personnes ayant participé aux journées d'échanges d'expérience		

1.5.4. Assurer la multiplication des politiques déjà mis en place de lutte contre l'exploitation et abus sexuel (PEAS)	30 000 exemplaires sont diffusés à l'endroit des partenaires et structures communautaires mis en place	Nombre d'exemplaires diffusés	Rapport de diffusion
1.5.5. Former les institutions partenaires (DUKUZE-S.A-CPES-MTT-CENTRE AGATEKA K'ABANA ETC) et les structures communautaires sur la PEAS	4800 membres des institutions partenaires et structures communautaires sont formées sur la PEAS	Nombre de personnes formées sur la PEAS	Rapport de formation
1.5.6. Mettre en place des mécanismes d'Alerte pour la prévention des violences faites aux femmes et enfants	Des mécanismes d'alerte sont mis en place (ligne verte pour la dénonciation, 100 téléphones mobiles aux point focaux, boites à suggestion)	Nombre de cas des V.B.G faites aux femmes et enfants dénoncés à travers les mécanismes d'alerte	Rapport d'incident
1.5.7. Assurer la défense en justice des victimes des V.B.G	480 dossiers sont défendus	Nombre d'enfants victimes aux V.B.G défendus	Rapport de défense
		Nombre de femmes victimes des V.B.G défendus	

AXE 2: Education et Appui Psychosocial des OEV

Objectifs stratégiques	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	IOV	Moyens de vérification
2.1. Standardiser le système d'identification des OEV	2.1.1. Actualiser les critères d'identification des OEV	Les critères d'identification sont actualisés et multipliés	Nombre de fiches contenant les critères multipliés	Classement des fiches d'identification
	2.1.2. Diffuser aux membres des GS les critères d'identification actualisés	150 000 membres des GS ont été bénéficiés des séances de diffusion des critères d'identification	Nombre de membres des GS ayant bénéficié des séances de diffusion des critères	Rapport de diffusion
	2.1.3. Définir un paquet de services minimum que chaque GS doit apporter aux OEV	Les types de services offerts aux OEV par les GS sont connus	Nombre d'OEV ayant bénéficié des services offerts par les GS	Rapport d'offre de services
	2.1.4. Evaluer la qualité des services offerts aux OEV par les GS	Une évaluation annuelle de la qualité des services est organisée	Nombre d'évaluations réalisées	Rapport d'évaluation
2.2 Promouvoir l'inscription et la rétention scolaire de tous les OEV ayant atteint l'âge scolaire	2.2.1. Appuyer les parents et tuteurs pour avoir les documents exigés pour l'inscription des enfants à l'école	50 000 parents et tuteurs d'OEV sont facilités pour avoir les documents requis	Nombre de parents/tuteurs appuyés pour l'obtention des documents administratifs	Copie des documents administratifs
	2.2.2. Faciliter les OEV pour obtention des kits scolaires auprès des GS	150 000 OEV ont reçu des kits scolaires auprès des GS	Nombre d'OEV servis en kits scolaires par les GS	Rapport de distribution des kits scolaires
	2.2.3. Organiser des activités récréatives pour l'épanouissement des enfants en	150 000 enfants sont organisés pour mener des activités récréatives	- Nombre d'enfants encadrés en activités récréatives	Rapport d'encadrement

	vue de les motiver à rester à l'école		- Nombre de kits récréatives achetés et remis	
	2.2.4. Assurer le suivi scolaire des OEV	150 000 OEV ont bénéficié du suivi scolaire	Nombre d'OEV ayant bénéficié du suivi scolaire	Rapport de suivi scolaire
	2.2.5. Renforcer les capacités des CGE (Comité de Gestion des Ecoles) sur la gestion de l'adolescence et la santé sexuelle et reproductive	400 CGE sont renforcés en gestion de l'adolescence et la SSR	Nombre de CGE renforcés	Rapport de renforcement des capacités
2.3. Donner accès à une éducation de qualité à l'Ecole Amie des Enfants aux OEVs ayant démontré un potentiel	2.3.1. Identifier les OEVs à inscrire à l'EAMIE en tenant compte de leur potentiel et des critères de vulnérabilité	300 OEVs à fort potentiel sont identifiés et inscrits à l'Ecole Amie des Enfants	Nombre d'OEVs inscrits à l'Ecole Amie des Enfants chaque année	Liste des OEV inscrits
2.4 Contribuer à préparer les jeunes OEVs déscolarisés à devenir des adultes autonomes	2.4.1. Organiser la formation professionnelle et la réinsertion économique des jeunes déscolarisés	500 OEV déscolarisés ont appris des métiers leur permettant d'être économiquement autonomes	Nombre d'OEV déscolarisés formés en métiers	Rapport de formation
	2.4.2. Organiser l'insertion économique des jeunes formés	Au moins 400 jeunes formés ont trouvé de l'emploi ou ont créé une activité économique	Nombre de jeunes ayant un emploi ou une activité économique	Contrat de travail Rapport sur l'AGR

AXE 3 : Santé, Lutte contre le VIH, Covid 19 et Promotion des Mutuelles Communautaires de Santé

Objectifs stratégiques	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	IOV	Moyens de vérification
3.1. Rendre plus dynamiques les CMS de Bururi et Mabanda	3.1.1. Etendre les services offerts par les CMS	Un paquet minimum de services est offert par les CMS est mis en place	Nombre de services créés	Lettre d'accord d'ouverture
3.2. Contribuer à réduire le taux de malnutrition jusqu'à 80% chez les enfants de 6 mois à 59 mois	3.2.1. Former les animateurs Sociaux (AS) sur le module nutrition	67 animateurs sociaux sont formés sur le module de la nutrition	Nombre d'AS formés sur le module nutrition	Rapport de formation
	3.2.2. Assurer une éducation nutritionnelle aux parents membres des GS	150 000 parents/tuteurs de la zone d'action ont bénéficié des séances d'éducation nutritionnelle	Nombre de parents touchés par les messages d'éducation nutritionnelle	Rapport sur l'éducation nutritionnelle
3.3. Contribuer à l'augmentation du taux de la couverture vaccinale jusqu'à 95% pour tous les antigènes chez les enfants de zéros à 59 mois de notre zone d'intervention d'ici 2026	3.3.1. Former les AS sur le module de vaccination (calendrier vaccinal et les maladies évitables par la vaccination)	67 animateurs sociaux sont formés sur le module de la vaccination	Nombre d'AS formés sur la vaccination	Rapport de formation
	3.3.2. Sensibiliser les membres des groupes de solidarité sur la vaccination	Les membres des GS sont sensibilisés sur la vaccination	Nombre de personnes sensibilisées sur la vaccination	Rapport de sensibilisation
	3.3.3. Identifier et référer aux centres de santé les enfants incomplètement vaccinés et les enfants 0 doses	5 000 enfants incomplètement vaccinés et les enfants 0 doses sont identifiés et référés	Nombre d'enfants incomplètement vaccinés et les enfants 0 doses sont identifiées et référés	Rapport de référencement pour vaccination

3.4. Contribuer à la lutte contre le Covid 19 pour 90% de population totale de notre zone d'intervention d'ici 2026 y compris le personnel	3.4.1. Sensibiliser les membres de GS sur les mesures de prévention du Covid 19 et le dépistage précoce	Les membres des GS sont sensibilisés sur les mesures de prévention du Covid 19 et le dépistage précoce	Nombre de membres des GS sensibilisés sur les mesures de prévention du Covid 19 et le dépistage précoce	Rapport de sensibilisation
	3.4.2. Encourager la vaccination contre Covid-19 au staff de FVS	Les membres du staff sont vaccinés	Nombre de staff vacciné	Carte de vaccination
3.5. Augmenter les adhérents à la MTT de 2000 à 8000 d'ici fin 2026 dans notre zone d'intervention	3.5.1. Mener des campagnes de mobilisation communautaire pour l'adhésion à la MTT	150 000 membres de la communauté sont sensibilisés pour l'adhésion à la MTT	Nombre de personnes sensibilisées pour l'adhésion à la MTT	Rapport de sensibilisation
3.6. Contribuer à la prévention du VIH et à la prise en charge des personnes infectées	3.6.1. Assurer une communication pour la prévention et le dépistage du VIH	150 000 membres des communautés sont sensibilisés sur le VIH	Nombre de personnes sensibilisées	Rapport de sensibilisation
	3.6.2. Assurer le dépistage du VIH	4 500 personnes sont dépistées	Nombre de personnes dépistées au VIH	Rapport de dépistage
	3.6.3. Mettre sous ARV les enfants et adultes infectés par le VIH	1 500 personnes infectées par le VIH sont mises sous ARV	Nombre de personnes mises sous traitement ARV	Base Sida Info
	3.6.4. Assurer le suivi biologique régulier pour toutes les PVVIH (adultes et enfants)	1 500 PVVIH ont bénéficié d'un suivi biologique	Nombre de PVVIH suivi	Rapport de suivi biologique

	3.6.5. Accompagner les femmes enceintes sous protocole PTME	150 femmes sous protocole PTME sont accompagnées	Nombre de Femmes sous protocole de PTME accompagnées	Rapport d'accompagnement
	3.6.6. Faciliter l'adhésion à l'observance au traitement ARV pour les enfants et adultes	1 500 PVVIH sont accompagnées pour une bonne observance au traitement	Nombre de PVVIH accompagnées pour une bonne observance	Rapport de suivi

AXE 4 : Renforcement Economique des Ménages de prise en charge des OEV

Objectifs stratégiques	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	IOV	Moyens de vérification
4.1 Contribuer à l'augmentation des revenus des ménages tuteurs d'OEV	4.1.1. Mener une évaluation annuelle sur le revenu des ménages	Le revenu moyen des ménages est connu	Nombre d'évaluations menées	Rapport d'évaluation
	4.1 .2. Créer de nouveaux GS de prise en charge et encadrer ceux existants dans les 67 communes d'intervention	67 communes d'intervention ont enregistré 6 000 GS de prise en charge des OEV	Nombre de communes ayant des GS créés et encadrés par FVS	Base de données des GS
	4.1.3. Renforcer les capacités des membres des GS sur l'approche Nawe Nuze et Entrepreneuriat	150 000 membres des GS sont formés	Nombre de membres des GS formés	Rapports de formation
	4.1.4. Assurer la connexion des GS matures à Dukuze MF	4 000 GS matures sont connectés à Dukuze MF	Nombre de GS connectés à Dukuze MF	Rapport de connexion

	4.1.5. Appuyer les GS à se regrouper en société coopératives tuteur d'OEV	6 000 GS sont regroupés en 200 Coopératives Zonales	Nombre de GS regroupés en Coopératives	Reconnaissance juridique des coopératives
	4.1.6. Améliorer les techniques agropastorales des membres des GS	150 000 membres des GS ont bénéficié des coachings sur techniques agropastorales	Nombre de membres des GS qui ayant pratiqué des techniques agropastorales améliorées	Rapport sur l'application des techniques agropastorales améliorées
	4.1.7. Etendre l'approche FCAP (Processus d'action collectif basé sur la facilitation) à toutes les communautés de la zone d'action	100 nouvelles communautés ont pratiqués l'approche FCAP	Nombre de communautés ayant pratiqué l'approche FCAP	Rapport sur la pratique FCAP
	4.1.8. Augmenter le nombre de ménages des membres des GS qui disposent les lampes rechargeables	15 000 ménages ayant acquis des lampes rechargeables ont augmenté	Nombre de ménages ayant acquis des lampes rechargeables	Rapport de distribution des lampes rechargeables
	4.1.9. Augmenter les membres des GS ayant des foyers améliorés	15 000 ménages ayant acquis des foyers améliorés ont augmenté	Nombre de nouveaux ménages ayant acquis des foyers améliorés	Rapport de distribution des foyers améliorés
4.2. Contribuer à l'autonomisation financière de FVS-Amie des Enfants	4.2.1. Initier un projet de construction d'une salle de réunion/fête à Bujumbura	Une salle de réunions/fêtes est construite	Nombre de salles construites	PV de réception
	4.2.2. Augmenter les capacités de production des boulangeries de Gitega et Matana	La capacité de production des boulangeries a augmenté	Taux d'augmentation de la production	Rapport financier

5.3. Suivi et évaluation

AXE 1 : La protection et la différence des droits des enfants ainsi que la lutte contre les inégalités basées sur le genre

Objectifs stratégiques	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	Moyens de vérification	Lieu de vérification	Période/ Fréquence	Responsable
1.1. Contribuer à la prévention des cas de violations faites aux enfants	1.1.1. Organiser des séances de sensibilisation des parents/tuteurs et des enfants sur les droits de l'enfant	300 000 parents/tuteurs sont sensibilisés sur les droits des enfants	Rapport de sensibilisation	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants Juridiques
			Listes des participants Photos des bénéficiaires de l'activité	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants Juridiques
	1.1.2. Assurer la diffusion des textes de lois protégeant les enfants	Les textes de lois protégeant les enfants sont diffusés à l'endroit de 300 000 parents/tuteurs et enfants	Rapport de diffusion	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants Juridiques
			Liste des participants dans la diffusion des textes de loi	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants Juridiques
	1.1.3. Mettre en place des clubs des droits de l'enfant en milieu scolaire	250 clubs des droits de l'enfant sont mis en place en milieu scolaires et fonctionnels	Liste des membres des clubs fonctionnels	Ecoles	Mensuelle	Assistants Juridiques
	1.1.4. Organiser des séances d'échange d'expérience des clubs scolaires	5 séances d'échange d'expérience sont organisées pour 1 250 participants	Rapport des séances d'échanges d'expérience	Ecoles	Annuelle	Conseiller Technique Protection
			250 membres des clubs scolaires participent dans l'échange d'expérience	Liste des participants	Ecoles	Annuelle

	1.1.5. Renforcer les capacités des CPE en droits de l'enfant	7 425 membres CPE collinaires et 675 CPE communaux sont renforcés	Rapport de formation des CPE Listes des participants	Antennes provinciales	Mensuelle	Assistants Juridiques
			Rapport de formation des CPE communaux Listes des participants	Antennes provinciales	Mensuelle	Assistants Juridiques
	1.1.6. Accompagner les CPE dans les enregistrements tardifs des naissances	5 000 enfants sont enregistrés à l'état civil	Liste des enfants enregistrés dûment signée par l'Administrateur	Bureaux communaux d'Etat Civil	Mensuelle	Assistants Juridiques
			Extraits d'acte de naissance délivré	Bureaux communaux d'Etat Civil	Mensuelle	Assistants Juridiques
	1.1.7. Mettre en place les Conseils de familles en faveur des OEVs	2 500 conseils de famille sont mis en place	Copie des PV de conseils de famille authentifiés par l'administration locale	Familles	Mensuelle	Assistants Juridiques
			Liste des enfants concernés par ces conseils	Familles	Mensuelle	Assistants Juridiques
	1.1.8. Réinsérer les enfants dans leurs familles d'origines	1 000 enfants sont réinsérés dans leurs familles d'origine	Fiche de réinsertion Rapport de réinsertion	Familles Antennes provinciales	Mensuelle	Assistants Juridiques

1.2. Assurer la médiation communautaire pour le règlement des conflits civils impliquant les OEVs dans la zone d'intervention	1.2.1. Mettre en place des médiateurs collinaires pour le règlement à l'amiable des litiges impliquant les enfants de la zone d'intervention	5 150 médiateurs collinaires sont mis en place dans la zone d'intervention	Liste des médiateurs	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants juridiques
	1.2.2. Former les médiateurs collinaires y compris les Bashingantahe sur la résolution pacifique des conflits	5 150 médiateurs collinaires sont formés sur la résolution pacifique des conflits	Rapport de formation Listes des participants	Antennes provinciales	Mensuelle	Coordonnateurs d'antennes
	1.2.3. Participer à la médiation des litiges impliquant les enfants de la zone d'intervention	Au moins 75% des médiateurs formés participent à la médiation des litiges impliquant les enfants	Rapport de médiation	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants Juridiques
		Au moins 95% des Bashingantahe formés participent à la médiation des litiges impliquant les enfants	Rapport de médiation	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants Juridiques
		10 000 enfants ont été rétablis dans leurs droits grâce aux interventions de médiations par les médiateurs communautaires et les Bashingantahe	- Rapport de la médiation - PV de la médiation authentifiés par les autorités communales - Convention de clôture de litiges signée par les parties aux conflits	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants Juridiques

1.3. Assurer la défense des enfants lésés dans leurs droits	1.3.1. Identifier tous les enfants de la zone d'intervention qui ont des problèmes juridiques susceptibles d'être portés devant les juridictions	3 000 dossiers impliquant les enfants ont été identifiés	Rapport d'identification	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants Juridiques
	1.3.2. Organiser des campagnes juridiques pour défendre les dossiers identifiés	60 campagnes juridiques ont été organisées (1 campagne juridique/trimestre*4/ans*5ans	- Documents de planification des campagnes juridiques - Calendrier de mise au rôle des dossiers par les juridictions concernées	Cours et tribunaux	Trimestrielle	Conseiller Technique Protection
		3 000 dossiers impliquant 12 000 enfants ont été défendus dans les différentes juridictions	Rapport de défense	Cours et tribunaux	Trimestrielle	Conseiller Technique Protection
			Liste des enfants défendus	Cours et tribunaux	Trimestrielle	Conseiller Technique Protection
		1.3.3. Organiser les descentes d'exécution des jugements rendus	2 400 descentes d'exécution sont organisées	Rapport des descentes	Communautés (collines)	Mensuelle
	9 600 enfants défendus ont été rétablis dans leurs droits à travers les descentes d'exécution		Rapport d'exécution	Communautés (collines)	Mensuelle	Assistants juridiques
	1.3.4. Enregistrer les propriétés des enfants dans les	2 400 propriétés des OEV défendus ont été enregistrées	Certificats d'enregistrement	Communes / Titres fonciers	Mensuelle	Assistants juridiques

	services de titres fonciers et/ou à la commune après l'exécution des jugements	2 400 Certificats d'enregistrement ont été délivrés par les services compétents	Certificats d'enregistrement	Familles	Mensuelle	Assistants juridiques
1.4. Mener des interventions dans les 11 Centres Pénitentiaires au profit des mineurs et nourrissons	1.4.1. Identifier les détenus ayant les capacités intellectuelles pour les former sur les différentes thématiques en vue de leur résilience face à leur situation	440 détenus sont identifiés	Rapport d'identification	Prisons	Trimestrielle	Assistants juridiques
	1.4.2. Formation des formateurs détenus identifiés sur les thématiques pertinentes (compétence à la vie courante, VBG, Santé sexuelle et reproductive, entrepreneuriat)	440 formateurs identifiés sont formés	Rapport de formation	Prisons	Trimestrielle	Coordonnateur d'antenne où se situe la prison
	1.4.3. Formation des détenus par leurs pairs	1 100 détenus sont formés	Rapport de formation	Prisons	Trimestrielle	Coordonnateur d'antenne où se situe la prison
	1.4.4. Renforcer la résilience des détenus par des formations sur les thématiques pertinentes	330 femmes et filles détenues sont formées en système d'épargne et crédit	Rapport de formation	Prisons	Trimestrielle	Coordonnateur d'antenne où se situe la prison
		330 femmes et filles détenues formées en système d'épargne et crédit sont appuyées en microcrédits à leur libération	Rapport d'activités	Prisons	Trimestrielle	Coordonnateur d'antenne où se situe la prison
	480 détenus (hommes-femmes-filles-garçons) sont	Rapport de formation	Prisons	Trimestrielle	Coordonnateur	

		formés en différents métiers				d'antenne où se situe la prison
		480 détenus (hommes-femmes-filles-garçons) formés en différents métiers sont appuyés en kits de démarrage de leurs métiers	P.V de réception des kits de démarrage	Prisons	Semestrielle	Coordonnateur d'antenne où se situe la prison
		Appuyer 55 mères enceintes et/ou ayant des nourrissons détenues en complément nutritionnel	P.V de réception de l'appui	Prisons	Mensuelle	Coordonnateur d'antenne où se situe la prison
			P.V de réception de l'appui	Prisons	Mensuelle	Coordonnateur d'antenne où se situe la prison
		1 000 mineurs en conflits avec la loi y compris les nourrissons détenus avec leurs mères sont encadrés	Rapport d'encadrement	Prisons	Mensuelle	Coordonnateur d'antenne où se situe la prison
	1.4.5. Assurer la défense en justice de mineurs en conflit avec la loi	100 mineurs en conflit avec la loi sont défendus en justice	Rapport de défense	Prisons	Mensuelle	Assistants juridiques
1.5. Contribuer à la prévention des Violences Basées sur le	1.5.1. Conception des boîtes à image relatives aux V.B.G faites aux femmes et aux enfants	2 000 boîtes à images sont conçues	Document de réception des boîtes à image	Siège FVS	Annuelle	Conseiller Technique Protection

Genre perpétrées aux femmes et aux enfants	1.5.2. Former les Assistants sociaux, les représentants des CPE, les représentants des G.S, les responsables des écoles fondamentales sur la prévention des V.B.G en milieu scolaire et dans les communautés y compris les instruments de répression.	4 800 membres des C.P.E et G.S, A.S, responsables des écoles sont formés sur la prévention des V.B.G y compris la loi réprimant les violences basées sur le genre	Rapport de formation	Antennes provinciales	Trimestrielle	Coordonnateurs d'antennes
	1.5.3. Organiser les journées d'échange d'expérience avec les acteurs pour l'éradication des V.B.G faites aux enfants et femmes	20 Journées d'échanges d'expérience sont organisées	Rapport de l'activité	FVS Siège	Trimestrielle	Conseiller Technique Protection
		500 personnes participent dans les journées d'échange d'expériences soit 25 personnes par journées		FVS Siège	Trimestrielle	Conseiller Technique Protection
	1.5.4. Assurer la multiplication des politiques déjà mis en place de lutte contre l'exploitation et abus sexuel (PEAS)	30 000 exemplaires sont diffusés à l'endroit des partenaires et structures communautaires mis en place	Rapport de diffusion	FVS Siège	Annuelle	Conseiller Technique Protection
	1.5.5. Former les institutions partenaires (DUKUZE-S.A-CPES-MTT-CENTRE AGATEKA K'ABANA ETC) et les structures communautaires sur la PEAS	4800 membres des institutions partenaires et structures communautaires sont formées sur la PEAS	Rapport de formation	FVS Siège	Annuelle	Conseiller Technique Protection

	1.5.6. Mettre en place des mécanismes d'Alerte pour la prévention des violences faites aux femmes et enfants	Des mécanismes d'alerte sont mis en place (ligne verte pour la dénonciation, 100 téléphones mobiles aux points focaux, boîtes à suggestion)	Rapport d'incident	FVS Siège	Annuelle	Conseiller Technique Protection
	1.5.7. Assurer la défense en justice des victimes des V.B.G	480 dossiers sont défendus	Rapport de défense	Antennes provinciales	Mensuelle	Assistants juridiques
				Antennes provinciales	Mensuelle	Assistants juridiques

AXE 2: Education et Appui Psychosocial des OEV

Objectifs stratégiques	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	Moyens de vérification	Lieu de vérification	Période/ Fréquence	Responsable
2.1. Standardiser le système d'identification des OEV	2.1.1. Actualiser les critères d'identification des OEV	Les critères d'identification sont actualisés et multipliés	Classement des fiches d'identification	Communautés (collines)	Annuelle	Animateurs sociaux
	2.1.2. Diffuser aux membres des GS les critères d'identification actualisés	150 000 membres des GS ont été bénéficiés des séances de diffusion des critères d'identification	Rapport de diffusion	Antennes provinciales	Annuelle	Animateurs sociaux
	2.1.3. Définir un paquet de services minimum que chaque GS doit apporter aux OEV	Les types de services offerts aux OEV par les GS sont connus	Rapport d'offre de services	Communautés (collines)	Mensuelle	Animateurs sociaux

	2.1.4. Evaluer la qualité des services offerts aux OEV par les GS	Une évaluation annuelle de la qualité des services est organisée	Rapport d'évaluation	Dans les GS (collines)	Annuelle	Le responsable des Structures Communautaires
2.2 Promouvoir l'inscription et la rétention scolaire de tous les OEV ayant atteint l'âge scolaire	2.2.1. Appuyer les parents et tuteurs pour avoir les documents exigés pour l'inscription des enfants à l'école	50 000 parents et tuteurs d'OEV sont facilités pour avoir les documents requis	Copie des documents administratifs	Familles	Août / septembre	Assistants juridiques
	2.2.2. Faciliter les OEV pour obtention des kits scolaires auprès des GS	150 000 OEV ont reçu des kits scolaires auprès des GS	Rapport de distribution des kits scolaires	Communautés (collines)	Une fois (Septembre)	Coordonnateurs d'antennes
	2.2.3. Organiser des activités récréatives pour l'épanouissement des enfants en vue de les motiver à rester à l'école	150 000 enfants sont organisés pour mener des activités récréatives	Rapport d'encadrement	Communautés (collines)	Trimestrielle	Animateurs sociaux
	2.2.4. Assurer le suivi scolaire des OEV	150 000 OEV ont bénéficié du suivi scolaire	Rapport de suivi scolaire	Ecoles	Mensuelle	Animateurs sociaux
	2.2.5. Renforcer les capacités des CGE (Comité de Gestion des Ecoles) sur la gestion de l'adolescence et la santé sexuelle et reproductive	400 CGE sont renforcés en gestion de l'adolescence et la SSR	Rapport de renforcement des capacités	Ecoles	Mensuelle	Coordonnateurs d'antennes
2.3. Donner accès à une éducation de qualité à l'Ecole Amie des	2.3.1. Identifier les OEVs à inscrire à l'EAMIE en tenant compte de leur potentiel et des critères de vulnérabilité	300 OEVs à fort potentiel sont identifiés et inscrits à l'Ecole Amie des Enfants	Liste des OEV inscrits	Ecole Amie des Enfants	Septembre	Coordonnateur National

Enfants aux OEVs ayant démontré un potentiel						
2.4 Contribuer à préparer les jeunes OEVs déscolarisés à devenir des adultes autonomes	2.4.1. Organiser la formation professionnelle et la réinsertion économique des jeunes déscolarisés	500 OEV déscolarisés ont appris des métiers leur permettant d'être économiquement autonomes	Rapport de formation	Centres de formation	Mensuelle	Coordonnateur d'antenne
	2.4.2. Organiser l'insertion économique des jeunes formés	Au moins 400 jeunes formés ont trouvé de l'emploi ou ont créé une activité économique	Contrat de travail, Rapport sur l'AGR	Centres de réalisation d'une AGR Site d'emploi	Mensuelle	Coordonnateur d'antenne

AXE 3 : Santé, Lutte contre le VIH, Covid 19 et Promotion des Mutuelles Communautaires de Santé

Objectifs stratégiques	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	Moyens de vérification	Lieu de vérification	Période/ Fréquence	Responsable
3.1. Rendre plus dynamiques les CMS de Bururi et Mabanda	3.1.1. Etendre les services offerts par les CMS	Un paquet minimum de services est offert par les CMS est mis en place	Lettre d'accord d'ouverture	Centres médicaux sociaux	Annuelle	Coordonnateurs d'antennes Bururi et Makamba
3.2. Contribuer à réduire le taux de malnutrition	3.2.1. Former les animateurs Sociaux (AS) sur le module nutrition	67 animateurs sociaux sont formés sur le module de la nutrition	Rapport de formation	Antennes provinciales	Semestrielle	Conseiller Technique Santé

jusqu'à 80% chez les enfants de 6 mois à 59 mois	3.2.2. Assurer une éducation nutritionnelle aux parents membres des GS	150 000 parents/tuteurs de la zone d'action ont bénéficié des séances d'éducation nutritionnelle	Rapport sur l'éducation nutritionnelle	Communautés (collines)	Mensuelle	Coordonnateurs d'antennes
3.3. Contribuer à l'augmentation du taux de la couverture vaccinale jusqu'à 95% pour tous les antigènes chez les enfants de zéros à 59 mois de notre zone d'intervention d'ici 2026	3.3.1. Former les AS sur le module de vaccination (calendrier vaccinal et les maladies évitables par la vaccination)	67 animateurs sociaux sont formés sur le module de la vaccination	Rapport de formation	Antennes provinciales	Trimestrielle	Conseiller Technique Santé
	3.3.2. Sensibiliser les membres des groupes de solidarité sur la vaccination	Les membres des GS sont sensibilisés sur la vaccination	Rapport de sensibilisation	Communautés (collines)	Mensuelle	Animateurs sociaux
	3.3.3. Identifier et référer aux centres de santé les enfants incomplètement vaccinés et les enfants 0 doses	5 000 enfants incomplètement vaccinés et les enfants 0 doses sont identifiés et référés	Rapport de référencement pour vaccination	Centres de Santé	Mensuelle	Superviseurs des Districts Sanitaires/ Coordonnateurs d'antennes
3.4. Contribuer à la lutte contre le Covid 19 pour 90% de population totale de notre zone d'intervention d'ici 2026 y compris le personnel	3.4.1. Sensibiliser les membres de GS sur les mesures de prévention du Covid 19 et le dépistage précoce	Les membres des GS sont sensibilisés sur les mesures de prévention du Covid 19 et le dépistage précoce	Rapport de sensibilisation	Communautés (collines)	Mensuelle	Animateurs sociaux
	3.4.2. Encourager la vaccination contre Covid-19 au staff de FVS	Les membres du staff sont vaccinés	Carte de vaccination	FVS Siège	Mensuelle	Coordonnateur National

3.5. Augmenter les adhérents à la MTT de 2000 à 8000 d'ici fin 2026 dans notre zone d'intervention	3.5.1. Mener des campagnes de mobilisation communautaire pour l'adhésion à la MTT	150 000 membres de la communauté sont sensibilisés pour l'adhésion à la MTT	Rapport de sensibilisation	Communautés (collines)	Mensuelle	Conseiller Technique Santé
3.6. Contribuer à la prévention du VIH et à la prise en charge des personnes infectées	3.6.1. Assurer une communication pour la prévention et le dépistage du VIH	150 000 membres des communautés sont sensibilisés sur le VIH	Rapport de sensibilisation	Communautés (collines)	Mensuelle	Animateurs sociaux
	3.6.2. Assurer le dépistage du VIH	4 500 personnes sont dépistées	Rapport de dépistage	Centres médicaux sociaux	Mensuelle	Coordonnateurs d'antennes Bururi et Makamba
	3.6.3. Mettre sous ARV les enfants et adultes infectés par le VIH	1 500 personnes infectées par le VIH sont mises sous ARV	Base Sida Info	Centres médicaux sociaux et autres centres partenaires	Mensuelle	Responsables des CMS et Conseiller Technique Santé
	3.6.4. Assurer le suivi biologique régulier pour toutes les PVVIH (adultes et enfants)	1 500 PVVIH ont bénéficié d'un suivi biologique	Rapport de suivi biologique	Centres médicaux sociaux	Mensuelle	Responsables des CMS

	3.6.5. Accompagner les femmes enceintes sous protocole PTME	150 femmes sous protocole PTME sont accompagnées	Rapport d'accompagnement	Centres médicaux sociaux et autres centres partenaires	Mensuelle	Responsables des CMS et Conseiller Technique Santé
	3.6.6. Faciliter l'adhésion à l'observance au traitement ARV pour les enfants et adultes	1 500 PVVIH sont accompagnées pour une bonne observance au traitement	Rapport de suivi	Centres médicaux sociaux et autres centres partenaires	Mensuelle	Responsables des CMS et Conseiller Technique Santé

AXE 4 : Renforcement Economique des Ménages de prise en charge des OEV

Objectifs stratégiques	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	Moyens de vérification	Lieu de vérification	Période/ Fréquence	Responsable
4.1. Contribuer à l'augmentation des revenus des ménages tuteurs d'OEV	4.1.1. Mener une évaluation annuelle sur le revenu des ménages	Le revenu moyen des ménages est connu	Rapport d'évaluation	Communautés (collines)	Annuelle	Conseiller Technique Renforcement économique
	4.1 .2. Créer de nouveaux GS de prise en charge et encadrer ceux existants dans les 67 communes d'intervention	67 communes d'intervention ont enregistré 6 000 GS de prise en charge des OEV	Base de données des GS	Communautés (collines)	Annuelle	Animateurs sociaux

4.1.3. Renforcer les capacités des membres des GS sur l'approche Nawe Nuze et Entrepreneuriat	150 000 membres des GS sont formés	Rapports de formation	Communautés (collines)	Mensuelle	Animateurs sociaux
4.1.4. Assurer la connexion des GS matures à Dukuze MF	4 000 GS matures sont connectés à Dukuze MF	Rapport de connexion	Communautés (collines)	Mensuelle	Coordonnateurs d'antennes
4.1.5. Appuyer les GS à se regrouper en société coopératives tuteur d'OEV	6 000 GS sont regroupés en 200 Coopératives Zonales	Reconnaissance juridique des coopératives	Zones	Mensuelle	Conseiller Technique Renforcement économique
4.1.6. Améliorer les techniques agropastorales des membres des GS	150 000 membres des GS ont bénéficié des coachings sur techniques agropastorales	Rapport sur l'application des techniques agropastorales améliorées	Communautés (collines)	Trimestrielle	Animateurs sociaux
4.1.7. Etendre l'approche FCAP (Processus d'action collectif basé sur la facilitation) à toutes les communautés de la zone d'action	100 nouvelles communautés ont pratiqué l'approche FCAP	Rapport sur la pratique FCAP	Communautés (collines)	Mensuelle	Coordonnateurs d'antennes
4.1.8. Augmenter le nombre de ménages des membres des GS qui disposent des lampes rechargeables	15 000 ménages ayant acquis des lampes rechargeables ont augmenté	Rapport de distribution des lampes rechargeables	Communautés (collines)	Mensuelle	Coordonnateurs d'antennes / Responsable Projet Lumière

	4.1.9. Augmenter les membres des GS ayant des foyers améliorés	15 000 ménages ayant acquis des foyers améliorés ont augmenté	Rapport de distribution des foyers améliorés	Communautés (collines)	Mensuelle	Coordonnateurs d'antennes / Responsable Projet Lumière
4.2. Contribuer à l'autonomisation financière de FVS-Amie des Enfants	4.2.1. Initier un projet de construction d'une salle de réunion/fête à Bujumbura	Une salle de réunions/fêtes est construite	PV de réception	FVS Siège	Première année	Conseiller Technique Renforcement économique
	4.2.2. Augmenter les capacités de production des boulangeries de Gitega et Matana	La capacité de production des boulangeries a augmenté	Rapport financier	Gitega et Matana	Deuxième année	Conseiller Technique Renforcement économique

5.4. Budget (en BIF) et échéancier

AXE 1 : Protection et la différence des droits des enfants ainsi que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)											
Code	Objectif Spécifique 1 : Contribuer à la prévention des cas de violences faites aux enfants										
1.1.1	Résultat attendu 1 : Les violences faites aux enfants ont été diminué										
	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
1.1.1.1	Organiser des séances de sensibilisation des parents/ tuteurs membres des groupes de solidarité sur les droits de l'enfant	2 500	Nombre de parents/tuteurs sensibilisés sur les droits des enfants	Rapport de sensibilisation	Assistants juridiques	39 000 000	39 000 000	39 000 000	39 000 000	39 000 000	195 000 000
1.1.1.2	Assurer la diffusion des textes de loi protégeant les enfants	15 000	Nombre de textes de lois multipliés et diffusés	Rapports de diffusion	Assistants juridiques et CT Protection	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
1.1.1.3	Mettre en place des clubs de droit de l'enfant en milieu scolaire	20 (3 clubs par province suffiraient)	Nombre de clubs qui font des rencontres hebdomadaires	Liste des membres de clubs fonctionnels	Assistants juridiques et CT Protection	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	27 000 000
1.1.1.4	Organiser des séances d'échange entre les clubs scolaires	1 250	Nombre de personnes ayant participé aux séances d'échange des clubs scolaires	Rapport d'échanges d'expérience	Assistants juridiques et CT Protection	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
1.1.1.5	Renforcer les capacités des CPE en droits de l'enfant	4 800	Nombre de CPE formés	Rapport de formation	Assistants juridiques et CT Protection	188 640 000	188 640 000	0	0	0	377 280 000

1.1.1.6	Accompagner les CPE dans les enregistrements tardifs des naissances	25 000	Nombre d'enfants inscrits tardivement	Rapport des CPE Extraits d'actes de naissance	Assistants juridiques	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
1.1.1.7	Mettre en place les Conseils de familles en faveur des OEVs	2 500	Nombre d'enfants en faveur desquels ces Conseils ont été constitués	Procès-Verbal des Conseils de famille	Assistant Juridique	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000
1.1.1.8	Réinsérer les enfants dans leurs familles d'origines	1 000	Nombre d'enfants réinsérés	Rapport de réinsertion	Psychologue chargé de la réinsertion	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	350 000 000
Code	Objectif Spécifique 2 : Assurer la médiation communautaire pour le règlement des conflits civils impliquant les OEVs dans la zone d'intervention										
1.2.1	Résultat attendu 1 : Les conflits civils impliquant les OEVs ont été résolu à l'amiable										
	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026)
1.2.1.1	Mise en place des médiateurs collinaires pour le règlement à l'amiable des litiges impliquant les enfants de la zone d'intervention	2 000	Nombre de médiateurs collinaires mis en place	Rapport de mise en place des médiatrices collinaires	Assistants juridiques et CT Protection	6 000 000	0	0	0	0	6 000 000
1.2.1.2	Former les médiateurs collinaires y compris les Bashingantahe sur la résolution pacifique des conflits	5 000	Nombre de médiateurs collinaires formés	Rapport de formation	Assistants juridiques et CT Protection	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000

1.1.2.3	Participer à la médiation des litiges impliquant les enfants de la zone d'intervention	20 000	Nombre de médiation des litiges impliquant les enfants	Procès-Verbal des médiateurs collinaires	Assistants juridiques et CT Protection	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Code	Objectif Spécifique 3 : Assurer la défense des enfants lésés dans leurs droits										
1.3.1	Résultat attendu 1 : Les enfants lésés dans leurs droits sont défendus en justice										
	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
1.3.1.1	Identifier tous les enfants de la zone d'intervention qui ont des problèmes juridiques susceptibles d'être portés devant les juridiction	3 000	Nombre d'enfants ayant des problèmes juridiques susceptibles d'être portés devant les juridiction	Rapport d'identification	Assistants juridiques	0	0	0	0	0	0
1.3.1.2	Organiser des campagnes juridiques pour défendre les dossiers identifiés	3 000	Nombre d'enfants défendus	Rapport de défense	Assistants juridiques et CT Protection	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 500 000 000
1.3.1.3	Organiser les descentes d'exécution des jugements rendus	1 500	Nombre d'enfants rétablis dans leurs droits	Rapport d'exécution des jugements rendus	Assistants juridiques et CT Protection	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
1.3.1.4	Enregistrement des biens des enfants dans les services de titres fonciers et/ou à la commune après l'exécution des jugements	200	Nombre de propriétés enregistrés	Certificats d'enregistrements	Assistants juridiques et CT Protection	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000

Code	Objectif Spécifique 4 : Mener des interventions dans les 11 Centres Pénitentiaires au profit des mineurs et nourrissons										
1.4.1	Résultat attendu 1 : Les interventions dans les 11 Centres Pénitentiaires au profit des mineurs et nourrissons ont été mené										
	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
1.4.1.1	1.4.1 Identifier les détenus ayant les capacités intellectuelles pour les former sur les différentes thématiques en vue de leur résilience face à leur situation	1 540	Nombre de détenus identifiés	Rapport d'identification	Assistants Juridique et CT Protection	8 530 060	0	0	0	0	8 530 060
1.4.1.2	Formation des formateurs détenus identifiés sur les thématiques pertinentes (compétence à la vie courante, VBG, Santé sexuelles et reproductive, entrepreneuriat)	440	Nombre de formateurs détenus formés	Rapport de formation	Assistants Juridique et CT Protection	0	44 000 000	0	0	0	44 000 000
1.4.1.3	Formation des détenus par leurs pairs	1 100	Nombre de détenus formés par leurs pairs	Rapport de formation élaboré par les formateurs détenus	Assistants Juridique et CT Protection	0	0	33 000 000	0	0	33 000 000
1.4.1.4	Renforcer la résilience des détenus par des formations sur les thématiques pertinentes	4 050	Nombre de détenus formés	Rapport de formation	Assistants Juridique et CT Protection	0	64 800 000	64 800 000	64 800 000	64 800 000	259 200 000

1.4.1.5	Assurer la défense en justice de mineurs en conflit avec la loi	500	Nombre de mineurs en conflit avec la loi	Rapport de défense	Assistants Juridique et CT Protection	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Code	Objectif Spécifique 5 : Contribuer à la prévention des Violences Basées sur le Genre(V.B.G) perpétrées aux femmes et aux enfants										
1.5.1	Résultat attendu 1 : Les violences basées sur le Genre perpétrées aux femmes et aux enfants ont été diminué										
	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
1.5.1.1	Conception des boîtes à image relatives aux V.B.G faites aux femmes et aux enfants	1 000	Nombre de boîtes à suggestion mises en place	Bon de commande	Coordonnateur d'Antenne	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
1.5.1.2	Former les Assistants sociaux, les représentants des CPE, les représentants des G.S, les responsables des écoles fondamentales sur la prévention des V.B.G en milieu scolaire et dans les communautés y les instruments de répression	4 800	Nombre d'assistants sociaux, représentants des CPE, GS et responsables des écoles fondamentales formés	Rapport de formation	Assistants Juridique et CT Protection	134 145 600	134 145 600	134 145 600	134 145 600	134 145 600	670 728 000

1.5.1.3	Organiser les journées d'échange d'expérience avec les acteurs pour l'éradication des V.B.G faites aux enfants et femmes	500	Nombre de journées d'échange d'expérience	Rapport d'échange d'expérience	Assistants Juridique et CT Protection	0	13 573 400	0	13 573 400	0	27 146 800
1.5.1.4	Assurer la multiplication des politiques déjà mis en place de lutte contre l'exploitation et abus sexuel (PEAS)	30 000	Nombre de textes des politiques multipliés et diffusés	Rapport de diffusion	Assistants Juridique et CT Protection	16 200 000	16 200 000	16 200 000	16 200 000	16 200 000	81 000 000
1.5.1.5	Former les institutions partenaires (DUKUZE-S.A-CPES-MTT-CENTRE AGATEKA K'ABANA ETC) et les structures communautaires sur la PEAS	5	Nombre de structures créés par la FVS	Rapport de diffusion	Assistants Juridique et CT Protection	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
1.5.1.6	Mettre en place des mécanismes d'Alerte pour la prévention des violences faites aux femmes et enfants	1	Mécanisme d'alerte	Rapport de mise en place des mécanismes d'Alerte pour la prévention des violences faites aux femmes et enfants	CT Protection	0	10 000 000	0	0	0	10 000 000

1.5.1.7	Assurer la défense en justice des victimes des V.B.G	200	Nombre de victimes défendus	Rapport de défense	Assistants Juridique et CT Protection	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Total Axe Protection et Défense des droits de l' enfant ainsi que la lutte contre les violences basées sur le gerne (VBG)						1 040 415 660	1 158 259 000	935 045 600	915 619 000	902 045 600	4 951 384 860

AXE 2: Education et Appui Psychosocial des OEV

Code	Objectifs stratégique 1 : Standardiser le système d'identification des OEV										
2.1.1	Résultat attendu 1 : Les OEV Nécessitant une assistance sont identifiés suivant des critères objectifs et standardisés.										
	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
2.1.1.1	Organiser la diffusion des critères d'identification des OEV actualisés dans les GS	150 000	Nombre de fiches contenant les critères actualisés distribués et Nombre de membres des GS ayant bénéficié des séances de diffusion	Rapports de diffusion et Rapport d'évaluation	Coordonnateur d'Antennes, animateurs sociaux et Direction exécutive	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
2.1.2	Résultat attendu 2 : L'accès à l'éducation et à la rétention scolaires sont facilitées.										
2.1.2.1	Appuyer les parents et tuteurs des GS pour avoir les documents exigés pour l'inscription des enfants à l'école	50 000	Nombre de parents appuyés pour l'obtention des documents administratifs	Copie des documents administratifs	Coordonnateurs d'Antennes et animateurs sociaux	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
2.1.2.2	Faciliter les OEVs pour l'obtention des kits scolaires auprès des GS	150 000	Nombre d'OEV ayant reçu les kits scolaires	Rapport de distribution des kits scolaires	animateurs sociaux	0	0	0	0	0	0

2.1.2.3	Organiser des activités récréatives pour l'épanouissement des enfants en vue de les motiver à rester à l'école	150 000	Nombre d'enfants encadrés en activités récréatives et Nombre de kits récréatifs achetés et remis	Rapports d'encadrement	Animateurs sociaux et CPE	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	450 000 000
2.1.2.4	Assurer le suivi scolaire des OEV	150 000	Nombre d'OEV ayant bénéficié du suivi scolaire	Rapport de suivi scolaire	Coordonnateurs d'Antennes, Animateurs sociaux et CPE	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
2.1.2.5	Renforcer les capacités des Comités de Gestion des Ecoles sur la gestion de l'adolescence et la santé sexuelle et reproductive	400	Nombre de CGE renforcés	Rapport de renforcement des capacités	CT Education	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	400 000 000
2.1.2.6	Identifier les OEV à inscrire à l'EAMIE en tenant compte de leur potentiel et des critères de vulnérabilités	300	Nombre d'OEV inscrits à l'EAMIE chaque année	Liste des OEV inscrits	Direction EAMIE	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	1 200 000 000
2.1.2.7	Prendre en charge les frais de scolarité et de séjour à l'internat pour les OEV inscrits à EAMIE	60	Nombre d'OEV bénéficiant de parrainage scolaire	Listes des OEV et des Parrains	Direction exécutive de FVS (Fondateur de l'Ecole)	37 800 000	37 800 000	37 800 000	37 800 000	37 800 000	189 000 000
2.1.2.8	Compléter les infrastructures qui restent à l'EAMIE en vue de créer de meilleures conditions d'apprentissage et de séjour	2 Chambres d'isolement en cas covid-19 ou autre maladie contagieuse sont construites et 1 salle polyvalente pour les réunions et autres rassemblement est construite	Nombre de nouvelles infrastructures construites	Photo et superficie des infrastructures construites	Direction Exécutive d FVS (Fondateur de l'Ecole)	260 000 000	0	0	0	0	260 000 000

2.1.3	Résultat attendu 3: Les OEV déscolarisés bénéficient d'une formation professionnelle et d'une insertion économique										
2.1.3.1	Organiser la formation professionnelle et la réinsertion économique des jeunes déscolarisés	500	Nombre d'OEV déscolarisés formés en métiers	Rapport de formation	CT Renforcement économique	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
2.1.3.2	Organiser l'insertion économique des jeunes formés	400	Nombre de jeunes ayant un emploi ou une activité économique	Contrat de travail et Rapport sur AGR	CT Renforcement Economique	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
2.1.4	Résultat 4 : Les OEV qui ont des barrières psychologiques les empêchant un bon épanouissement sont identifiés et pris en charge ou référés à des centres spécialisés										
2.1.4.1	Identification des OEV accusant des difficultés psychologiques	400	Nombre d'OEV identifiés comme ayant des difficultés psychologiques et sociales.	Rapport d'identification	Animateur Sociaux et CT chargé de l'éducation et de l'appui Psychologique	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
2.1.4.2	Prise en charge ou référence des cas psychologiques identifiés	400	Nombre de cas psychologiques pris en charge par FVSet Nombre de cas psychologiques référés à des centres spécialisés	Rapport d prise en charge	CT chargé de l'éducation et de l'appui Psychologique	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
Total Axe Education et Appui Psychosocial des OEV						848 800 000	588 800 000	588 800 000	588 800 000	588 800 000	3 204 000 000

AXE 3 : Santé, Lutte contre le VIH/SIDA, Covid 19 et Promotion des Mutuelles Communautaires de Santé

Code	Objectifs stratégiques 1 : Contribuer à l'amélioration de la santé communautaire										
	3.1.1 Résultat attendu 1 : Les maladies évitables par la vaccination et la malnutrition sont réduites										
	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
2022						2023	2024	2025	2026		
3.1.1.1	Sensibiliser les membres de GS sur les mesures de prévention du Covid 19 , la vaccinatin et le dépistage précoce	600 000	Nombre de membres des GS sensibilisés sur les mesures de prévention du Covid 19 et le dépistage précoce	Rapport de sensibilisation	CT Santé	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
3.1.1.2	Encourager la vaccination contre Covid-19 au staff de FVS	500	Nombre de staff vacciné	Carte de vaccination	CT Santé	0	0	0	0	0	0
3.1.1.3	Former les AS sur le module de vaccination (calendrier vaccinal et les maladies évitables par la vaccination)	67	Nombre d'AS formés sur la vaccination	Rapport de formation	CT Santé	4 000 000	4 000 000	0	0	0	8 000 000
3.1.1.4	Identifier et référer aux centres de santé les enfants incomplètement vaccinés et les enfants 0 doses (enfant de 0 à 23 mois)	15 000	Nombre d'enfants incomplètement vaccinés et les enfants 0 doses sont identifiées et référés	Rapport de référencement pour vaccination	Membres des GS, les Groupements d'Agents de Santé Comunautaire et les animateurs sociaux	0	0	0	0	0	0
3.1.1.5	Former les animateurs Sociaux (AS) sur le module nutrition	67	Nombre d'AS formés sur le module nutrition	Rapport de formation	CT Santé	5 025 000	5 025 000	0	0	0	10 050 000
3.1.1.6	Assurer une éducation nutritionnelle aux parents membres des GS	600 000	Nombre de parents touchés par les messages d'éducation nutritionnelle	Rapport sur l'éducation nutritionnelle	animateurs sociaux et les Agents de Santé Communautaires	0	0	0	0	0	0

3.1.2.5	Organiser des séances de formations sur le rôle et l'importance d'une mutuelle communautaire envers les autorités administratives locales	475	Nombre des autorités administratives formées (chef de colline, chef de zone et administrateurs)			9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	47 500 000
Code	Objectifs stratégiques 2 : Contribuer à la prise en charge de la communauté de l'aire de responsabilité des CMS Bururi et Mabanda										
3.2.1	Résultat attendu 1 : La communauté de l'aire de responsabilité des CMS Bururi et Mabanda, y compris les PVVIH sont prise en charge										
	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
3.2.1.1	Etendre les services offerts par les CMS	4 (A coté des services de prise en charge de PVVIH et de laboratoire, on y ajoutera les services de médecine interne, urgence, pédiatrie et planing familial)	Nombre de services créés	Lettre d'accord d'ouverture	CT Santé	0	60 000 000	0	0	0	60 000 000
3.2.1.2	Assurer une communication pour la prévention et le dépistage du VIH	150 000	Nombre de personnes sensibilisées	Rapport de sensibilisation	CT Santé	0	0	0	0	0	0
3.2.1.3	Assurer le dépistage du VIH	2 000	Nombre de personnes dépistées au VIH	Rapport de dépistage	Laborantins des CMS	0	0	0	0	0	0
3.2.1.4	Mettre sous ARV les enfants et adultes infectés par le VIH	48	Nombre de personnes mises sous traitement ARV	Base Sida Info	CT Santé	0	0	0	0	0	0
3.2.1.5	Assurer le suivi biologique régulier pour toutes les PVVIH (adultes et enfants)	650	Nombre de PVVIH suivi	Rapport de suivi biologique	Laborantins des CMS	14 999 998	14 999 998	14 999 998	14 999 998	14 999 998	74 999 990

3.2.1.6	Accompagner les femmes enceintes sous protocole PTME	50	Nombre de Femmes sous protocole de PTME accompagnées	Rapport d'accompagnement	CT Santé	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
3.2.1.7	Faciliter l'adhésion à l'observance au traitement ARV pour les enfants et adultes	658	Nombre de PVVIH accompagnées pour une bonne observance	Rapport de suivi	CT Santé	14 999 768	14 999 768	14 999 768	14 999 768	14 999 768	74 998 840
3.2.2	Résultat 2 : Les victimes de violences sexuelles sont prise en charge										
3.2.2.1	Assurer la prise en charge médicale et psychologique des victimes de violences sexuelles dans les CMS de Bururi et Mabanda et faire la référence pour les autres provinces	20	Nombre de victimes de violences sexuelles accompagnés pour une bonne prise en charge.	Rapport de suivi	CT Santé	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Total Axe Santé, Lutte contre le VIH/SIDA, Covid 19 et Promotion des Mutuelles Communautaires de Santé						145 024 766	193 024 766	131 999 766	119 999 766	131 999 766	722 048 830

AXE 4 : Renforcement Economique des Ménages prenant en charge les OEV

Code	Objectif spécifique 1 : Contribuer à l'augmentation des revenus des ménages tuteurs d'OEV										
4.1.1	Résultat attendu 1 : Le revenu des ménages tuteurs d'OEV a augmenté et leurs capacités entrepreneuriales sont renforcées										
	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
4.1.1.1	Mener une évaluation annuelle sur le revenu des ménages	5	Nombre d'évaluations menées	Rapport d'évaluation	Direction Exécutive et CT Economique	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000

4.1.1.2	Créer de nouveaux Groupes de Solidarité (GS) de prise en charge et encadrer ceux existants dans les 67 communes d'intervention	67	Nombre de communes ayant des GS créés et encadrés par FVS	Base de données des GS	Animateurs sociaux	535 732 000	535 732 000	535 732 000	535 732 000	535 732 000	2 678 660 000
4.1.1.3	Renforcer les capacités des membres des GS sur l'approche Nawe Nuze et Entrepreneuriat	150 000	Nombre de membres des GS formés	Rapports de formation	CT Economique	0	0	0	0	0	0
4.1.1.4	Assurer la connexion des GS matures à Dukuze MF	4000	Nombre de GS connectés à Dukuze MF	Rapport de connexion	CT Economique et Coordonnateurs d'Antennes	0	0	0	0	0	0
4.1.15	Appuyer les GS à se regrouper en société coopératives tuteur d'OEV	200	Nombre de GS regroupés en Coopératives	Reconnaissance juridique des coopératives	CT Economique et Coordonnateurs d'Antennes	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000
4.1.1.6	Améliorer les techniques agropastorales des membres des GS	150 000	Nombre de membres des GS ayant pratiqué des techniques agropastorales améliorées	Rapport sur l'application des techniques agropastorales améliorées	Coordonnateurs d'Antennes via techniciens compétents	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
4.1.1.7	Etendre l'approche FCAP (Processus d'action collectif basé sur la facilitation) à toutes les communautés de la zone d'action	100	Nombre de communautés ayant pratiqué l'approche FCAP	Rapport sur la pratique FCAP	Direction Exécutive	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
4.1.1.8	Augmenter le nombre de ménages des membres des GS qui disposent les lampes rechargeables	15 000	Nombre de ménages ayant acquis des lampes rechargeables	Rapport de distribution des lampes rechargeables	Chef du projet Lumière	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	450 000 000

4.1.1.9	Augmenter les membres des GS ayant des foyers améliorés	15 000	Nombre de nouveaux ménages ayant acquis des foyers améliorés	Rapport de distribution des foyers améliorés	Chef du projet Lumière	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Code	Objectif Spécifique 2 : Contribuer à l'autonomisation financière de FVS-Amie des Enfants										
4.2.1	Résultat attendu 1 : Les programmes mis en place par la FVS-Amie des Enfants contribuent à son autonomisation financière										
	Activités	Cible	Indicateurs objectivement vérifiable (IOV)	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
4.2.1.1	Initier un projet de construction d'une salle de réunion/fête à Bujumbura	1	Nombre de salles construites	PV de réception	Direction Exécutive	150 000 000					150 000 000
4.2.1.2	Augmenter les capacités de production de boulangeries de Gitega et Matana	5%	Taux d'augmentation de la production	Rapport financier	CT Economique et Direction de l'école		50 000 000				50 000 000
Total Axe Renforcement Economique des Ménages prenant en charge les OEV						1 180 732 000	1 080 732 000	1 030 732 000	1 030 732 000	1 030 732 000	5 353 660 000

AXE 5 : Coordination, Plaidoyer et Suivi-Evaluation

Code	Activités	Cible	IOV	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
Objectif spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration de la visibilité de l'organisation auprès des parties prenantes locales et internationales											
5.1.1	Résultat attendu 1 : La visibilité des activités de l'organisation est mise à jour régulièrement auprès des parties prenantes locales et internationales										
5.1.1.1	Maintenir le site-web de l'organisation	240 (4 articles par mois)	Nombre d'articles rédigés sur le site	Site web	Chargé Communication	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	45 000 000
5.1.1.2	Maintenir la visibilité des activités de l'organisation sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook)	480(8 communiques sur les réseaux sociaux par mois)	Nombre de communications	Twitter, Facebook	Chargé Communication	0	0	0	0	0	0

5.1.1.3	Rédiger des rapports trimestriels, semestriels, annuels	20 (2 rapports trimestriels, 1 rapport semestriel et 1 rapport annuel)	Nombre de rapports rédigés	Rapports trimestriels, semestriels et annuel	Chefs d'antennes, Chargé suivi-évaluation et Direction Exécutive	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
5.1.1.4	Mettre à jour les documents promotionnels (One Pager, dépliants, etc)	2500 (Pour FVS : 1 one pager et 2 roll-up pour la diffusion du plan stratégique de la FVS. Pour EAMIE :1 affiche et des dépliants	Nombre de documents promotionnels	Les documents promotionnels	Chargé communication et les CT impliqués	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
5.1.1.5.	Assurer la coordination avec les médias locaux	60 (7 publi-reportages, 5 Communiqués dans les médias : les avis d'appels d'offres et de recrutement ainsi que l'avis pour l'inscription à EAMIE, etc)	Nombre de diffusions et reportages	Reportages et Diffusions dans les médias locaux	Chargé communication	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
5.1.1.6	Table ronde des bailleurs de fonds pour présenter le modèle de prise en charge communautaire des OEV initié par la FVS-Amie des Enfants	2	Table ronde organisé	Table ronde	Chargé communication	0	2 500 000	2 500 000			5 000 000

5.3.1.2	Organiser des descentes mensuelles de supervision de la mise en œuvre du plan opérationnel	60 (12 descentes par an)	Nombre de descentes de supervision	Rapport de missions	Chefs des antennes. Chargé Suivi-Evaluation et la Direction Exécutive	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	12 000 000
5.3.1.3	Réaliser 4 réunions annuelles du CE	20 (4 réunions par an)	Nombre de réunions du CE tenues	PV de réunion	Direction Exécutive	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
5.3.1.4	5.3.4. Réaliser un audit organisationnel annuel	2 (1 audit organisationnel est réalisé une fois les 2 ans à partir de l'an 2023)	Nombre d'audit réalisé	Rapport d'audit	Direction Exécutive			5 000 000		5 000 000	10 000 000
Code	Objectif Spécifique 4 : Renforcer les capacités du staff de l'organisation										
5.4.1	Résultat attendu 1 : Le staff de la FVS est renforcé pour la réalisation des activités du plan opérationnel										
	Activités	Cible	Indicateurs objectivement vérifiable (IOV)	Moyens de vérification	Responsable	Budgets annuels (en BIF)					Total Budget (en BIF)
						2022	2023	2024	2025	2026	
5.4.1.1	Tenir des sessions de formation et renforcement des capacités des staffs sur diverses thématiques intéressant l'organisation	20 (4 sessions par an :1 thématique par trimestre)	Nombre de membres du personnel ayant bénéficié des sessions de formation pour le renforcement des capacités	Rapport de formation	Direction Exécutive	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
5.4.1.2	Organiser des formations à l'étranger d'au moins 2 cadres du siège sur des thèmes innovants	1 formation pour 2 cadres à l'étranger par an	Nombre de cadres formés	Rapport de mission	Direction Exécutive	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	21 000 000
5.4.1.3	Organiser une retraite professionnelle	5 (1 retraite professionnelle annuelle)	Nombre de retraite	PV de la retraite	Direction Exécutive	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000
5.4.1.4	Acquérir et former le personnel sur un logiciel de suivi-évaluation	1 logiciel est acquis et le personnel est formé sur le logiciel	Logiciel acquis et Nombre de staff formés	Logiciel et Rapport de formation	Chargé Suivi-Evaluation	15 000 000					15 000 000

5.4.1.5	Former le personnel sur la comptabilité à partie double et paramétrage du logiciel de comptabilité à cet effet	12 (Le personnel à former sur la comptabilité à partie double)	Logiciel paramétré et Nombre de staff formés	Logiciel et Rapport de formation	Chargé Suivi-Evaluation	4 000 000	0	0	0	0	4 000 000
5.4.1.6	Acquérir et former le personnel sur un logiciel d'archivage	1 logiciel est acquis et le personnel est formé sur le logiciel	Logiciel acquis et Nombre de staff formés	Logiciel et Rapport de formation	Chargé Suivi-Evaluation	0	6 000 000			0	6 000 000
Total Axe Coordination, Plaidoyer et Suivi-Evaluation						42 750 000	32 250 000	31 250 000	23 750 000	28 750 000	158 750 000

TOTAL GENERAL						3 257 722 426	3 053 065 766	2 717 827 366	2 678 900 766	2 682 327 366	14 389 843 690
----------------------	--	--	--	--	--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	-----------------------

RECAPITULATIF : BUDGET REQUIS PAR ANNEE

ANNEE DU PLAN STRATEGIQUE	BUDGET NECESSAIRE
2022	3 257 722 426
2023	3 053 065 766
2024	2 717 827 366
2025	2 678 900 766
2026	2 682 327 366
TOTAL SUR LES 5 ANS DU PLAN STRATEGIQUE	14 389 843 690

VI. GESTION DES RISQUES

Une organisation, quelle qu'elle soit, est exposée à des risques, les uns externes, les autres internes. FVS-Amie des Enfants ne peut pas faire exception.

6.1. Les risques externes

A ce genre de risque, l'organisation dispose de peu de moyens pour y faire face ou n'en a même pas. Ci-dessous sont indiqués certains des risques auxquels FVS-Amie des Enfants peut être confrontée et certaines des mesures susceptibles d'être prises pour les atténuer.

Persistance de la pandémie du covid-19 : Si La pandémie persiste, la réalisation des activités que se proposait de mener FVS- Amie des Enfants peut en être affectée à différents titres. Ainsi, des bailleurs de fonds peuvent réduire ou suspendre leur appui; les réunions prévues peuvent ne pas avoir lieu pour éviter la propagation de la pandémie; le nombre de participants à ces réunions peut être réduit pour respecter la distanciation sociale etc.

Face à une telle situation, FVS-Amie des Enfants sera amenée à être moins ambitieuse mais continuer à appliquer les mesures préventives quand la nécessité s'en fait sentir.

Des catastrophes naturelles : elles peuvent survenir à tout moment et de façon inattendue et contraindre FVS-Amie des Enfants à suspendre ses activités. Dans un tel cas, elle attendra avec les autres qu'une ou des solutions soi(en)t trouvée(s) et participera, dans la mesure du possible, à la recherche de ces solutions ou alors s'en tenir aux mesures préconisées par le gouvernement pour venir à bout de ces catastrophes.

L'insécurité contraint la FVS-Amie des Enfants à travailler dans un climat d'incertitude quant aux conséquences que peuvent produire les tensions en particulier en rapport avec le financement de ses activités.

A l'intérieur du pays, on peut craindre que des évènements ne viennent empêcher la poursuite des activités programmées par la FVS-Amie des Enfants ou en ralentir l'exécution. Ainsi par exemple les partenaires de l'administration locale peuvent être indisponibles pendant une période prolongée en raison d'autres obligations auxquelles ils sont appelés.

Quand des situations du genre surviennent, FVS-Amie des Enfants poursuivra l'exécution des activités qui n'exigent pas l'intervention de partenaires extérieurs ou dont les financements sont déjà disponibles.

La FVS-Amie des Enfants pourrait prévoir dans son budget une rubrique destinée à la satisfaction de telles attentes, même de façon partielle.

Sollicitation des groupes de solidarité par certaines organisations qui ne partagent pas la vision avec FVS : certaines organisations ciblent les mêmes bénéficiaires que FVS-Amie des Enfants mais avec des approches différentes. Quand FVS-Amie des Enfants privilégie l'approche communautaire, d'autres organisations apportent des appuis directs. Il en est même qui semblent plutôt chercher à saper les activités de FVS-Amie des Enfants.

Pour éviter de se faire concurrence, les responsables des différentes organisations devraient se rencontrer pour essayer d'adopter une position commune face à un problème qui se pose.

6.2. Les risques internes

Les risques dits internes sont ceux auxquels l'Association peut elle même trouver des solutions.

Départs du personnel expérimenté : des membres du personnel quittent l'association parce que de meilleures conditions de travail leur ont été offertes ailleurs. En attendant le recrutement d'un remplaçant, certaines activités sont mal exécutées ou tout simplement leur exécution est suspendue.

Et quand le nouveau arrive, il lui faudra un certain temps d'adaptation, ce qui continue à nuire à la bonne exécution des activités. Pour limiter les départs du personnel, un système de motivation devrait être envisagé.

Déséquilibre genre au sein du personnel : le personnel de FVS-Amie des Enfants comprend largement plus d'hommes que de femmes. Ceci s'explique par le fait que la majorité du personnel est constitué d'agents de terrain qui se déplacent à motos dans les communes.

Une telle situation peut amener certains bailleurs à diminuer la confiance placée dans l'association et ne pas lui apporter leur appui.

Care international a promis d'appuyer FVS-Amie des Enfants pour élaborer une nouvelle politique genre et si elle était mise en application, elle résoudrait ce problème. En plus de l'application de cette politique, il faudrait envisager des formations destinées au personnel féminin pour le préparer à occuper des postes de responsabilité.

Difficulté de concilier les exigences des projets et les exigences du poste occupé

Pour atténuer ce risque, il faudrait instaurer une bonne gestion stratégique du personnel et augmenter/diversifier les sources de financement pour diminuer la forte dépendance des bailleurs.

VII. LES FACTEURS DE SUCCES

La crédibilité de l'Association

FVS-Amie des Enfants mène ses actions en faveur des orphelins et enfants vulnérables avec le concours des groupes de solidarité et des comités de protection des enfants. L'organisation doit maintenir un niveau d'encadrement suffisant de ces structures communautaires pour éviter que sa stratégie de prise en charge communautaire des OEV soit compromise.

Compétence du personnel

Dans toute organisation, le succès dépend en bonne partie de ses ressources humaines. Il en va de même avec FVS-Amie des Enfants. Si elle dispose des compétences suffisantes pour mener à bien ses activités, le succès de l'association ne pourra qu'en être bien assuré.

L'organisation doit donc s'investir dans le renforcement des capacités du personnel avec un accent particulier pour les nouveaux venus.

La diversification des bailleurs

La réussite des actions que se propose de mener FVS-Amie des Enfants nécessitera la mobilisation de fonds importants. Un bailleur peut financer une activité ou une partie de celle-ci mais ne pas être en mesure de poursuivre son partenariat avec l'association sur une longue

période alors que certaines activités sont récurrentes. Pour éviter une rupture dans la poursuite des services qu'elle offre à ses bénéficiaires, FVS-Amie des Enfants devra, autant que faire se peut, diversifier ses bailleurs de fonds ainsi que ses sources d'auto-financement.

Bon système de suivi évaluation

Le suivi et l'évaluation permettent d'améliorer la performance et d'obtenir des résultats. Plus précisément, le but général du suivi et de l'évaluation est de mesurer et d'évaluer la performance afin de mieux gérer les effets et produits appelés résultats du développement. Pour atteindre les résultats escomptés un plan de suivi évaluation adapté au plan stratégique est nécessaire. Ce plan devrait contenir entre autre activités, l'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires.

VIII. STRATEGIE DE DIFFUSION DU PLAN STRATEGIQUE

Le présent plan stratégique est un outil de mobilisation de fonds nécessaires à la réalisation des activités que compte mener FVS-Amie des Enfants et pour ce faire, il doit être connu par le plus grand monde possible. Pour une large diffusion de ce plan stratégique, les actions suivantes seront organisées :

La première action consistera à en faire une large diffusion dans les media (radios, télévisions, dans les réseaux sociaux, et sur le site web de l'association réseaux sociaux, journaux écrits...)

En second lieu, des rencontres (tables rondes, ateliers, contacts interpersonnels ...) seront organisées pour porter ce plan à la connaissance du public. Un dépliant contenant les grandes lignes du plan stratégique sera confectionné.

Enfin, des journées portes ouvertes seront organisées pour informer les bénéficiaires sur le contenu du présent plan stratégique.

Un dépliant contenant les grandes lignes du plan stratégique sera confectionné et FVS-Amie des Enfants profitera d'autres événements pour le diffuser.

Fait à Bujumbura, le 22/03/2022

NIHANGAZA Spès

Représentante Légale

FVS-Amie des Enfants

